
5 ANS DE SÉLECTION SOUS EMMANUEL MACRON: L'HEURE DU BILAN



Attachée de presse :
Elisabeth ABANDA-AYISSI
06.03.55.45.28
presse@unef.fr

SOMMAIRE

Edito: Libéralisation accrue de l'enseignement supérieur - les étudiant·e·s paient le prix fort	3
Chiffres clés.....	4
PARTIE 1 : 5 ANS APRÈS PARCOURSUP, UN BILAN DÉSASTREUX	8
Un nombre de places insuffisant sur Parcoursup par rapport aux demandes	8
Créations de places : stop aux mensonges du Gouvernement !	10
En licence, de fortes suppressions de places par filière et par université depuis 2018.....	12
Des budgets qui ne sont pas à la hauteur des besoins	18
Conséquence du manque de places : des milliers d'étudiant·e·s sans inscription chaque année ...	19
Une sélection génératrice d'inégalités scolaires et sociales.....	21
Une sélection arbitraire et obscure	27
Une sélection fortement anxiogène	28
FOCUS : ÉTUDIANT·E·S EN SITUATION DE HANDICAP : UN PARCOURS DU COMBATTANT POUR ACCÉDER À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET Y POURSUIVRE SES ÉTUDES	30
PARTIE 2 : APRÈS 5 ANS DE MANDAT D'EMMANUEL MACRON, UNE VÉRITABLE CRISE DE L'ENTRÉE EN MASTER	33
Une hausse dramatique du nombre d'étudiant·e·s sans inscription	33
Créations de places : entre fausses promesses et déni du Gouvernement	34
Un droit à la poursuite d'études loin d'être effectif	35
Des étudiant·e·s en souffrance et des projets d'avenir brisés	37
Derrière la sélection à l'entrée du master, une sélection sociale	40
Des critères de sélection aberrants et une utilisation d'algorithmes problématique.....	43
Une plateforme nationale qui ne règlera pas la crise de l'entrée en master	44
FOCUS : SÉLECTION ET DISCRIMINATIONS RACISTES	45
PARTIE 3 : UNE PRIVATISATION CROISSANTE DE NOTRE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANGEUSE POUR LES ETUDIANT·E·S.....	46
Une augmentation significative du nombre d'étudiant·e·s dans le privé depuis 2017.....	46
Un développement du privé directement lié au sous-investissement dans l'enseignement supérieur public	49
Une privatisation liée à un soutien direct du gouvernement	50
La première conséquence de l'expansion du privé : une hausse drastique du coût des études pour les étudiant·e·s	52
Un accroissement de l'apprentissage par défaut	53
Diplômes non reconnus, écoles qui ferment, droits étudiants inexistantes : les dangers du privé.....	53
FOCUS : UNE ORIENTATION TOUJOURS GENRÉE	54
PARTIE 4 : NOS REVENDICATIONS	55
Un modèle global : celui d'un service public de l'enseignement supérieur libre d'accès, unifié, démocratisé et émancipateur	56

Libéralisation accrue de l'enseignement supérieur - les étudiant·e·s paient le prix fort

Alors qu'Emmanuel Macron entame son second quinquennat, on ne peut que constater les ravages qu'il a laissés dans notre enseignement supérieur. La libéralisation de celui-ci, déjà en marche depuis la fin des années 1990, a connu un nouveau coup d'accélérateur. Ainsi, Emmanuel Macron a multiplié par seize les frais d'inscription à l'université pour les étudiant·e·s étranger·e·s hors Union Européenne, a donné plus d'autonomie aux universités avec la création des établissements publics expérimentaux (EPE) ou encore a démantelé le cadrage des examens en licence. Ces mesures ont touché les étudiant·e·s de plein fouet, en les précarisant, en dégradant leurs conditions d'études et en renforçant les inégalités.

Une facette centrale de la libéralisation de l'enseignement supérieur sous le quinquennat est le renforcement de la sélection: par l'argent - avec la hausse des frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·e·s à l'université, la mise en place de la CVEC et des hausses de frais d'inscription dans les écoles publiques - mais aussi académique. Ainsi, Emmanuel Macron a mis en place la sélection à l'entrée de la licence et a fait le choix délibéré du sous-investissement dans l'enseignement supérieur, dans un contexte de fort accroissement démographique. Dans ce dossier, nous avons choisi de nous pencher, cinq ans après l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron et la mise en place de Parcoursup, sur les conséquences désastreuses de cette politique de renforcement de la sélection académique pour les étudiant·e·s : manque de places criant et milliers de jeunes sans inscription, privatisation rapide de notre enseignement supérieur et avec elle, accroissement du coût des études, renforcement des

inégalités sociales et des discriminations, développement des algorithmes comme outils d'une sélection opaque et arbitraire, angoisse démesurée des étudiant·e·s. Cinq ans après le début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, nous faisons face à un système d'enseignement supérieur en crise, avec un secteur public incapable d'accueillir l'ensemble des jeunes désireux d'étudier.

La politique de renforcement de la sélection menée ces dernières années a pour moteur une vision néolibérale et élitiste de notre enseignement supérieur, qui prône un désinvestissement croissant de l'État au profit d'acteurs privés, une politique budgétaire austéritaire pour l'enseignement supérieur et une mise en concurrence généralisée des établissements et des étudiant·e·s. Cette vision se fonde sur des convictions erronées : la conviction que c'est la rareté d'un diplôme qui en fait la valeur, que la réussite scolaire a pour seul fondement le mérite individuel, que le nombre de places dans chaque filière doit être adapté aux caractéristiques présentes d'un marché du travail pourtant en permanente évolution. A l'opposée, il est urgent de défendre un service public de l'enseignement supérieur ouvert, émancipateur, démocratisé et financé à hauteur des besoins.

Chiffres clés

PARCOURSUP

766 905 places sur Parcoursup hors apprentissage pour **931 000** candidat·e·s en 2021

1 331 formations acceptent plus d'étudiant·e·s que leurs capacités d'accueil en 2021 sur Parcoursup

En première année, d'après les capacités d'accueil renseignées sur Parcoursup :

4 500 places annoncées au total en IFSI pour les rentrées 2020 et 2021 → **1890** créées

9 500 places annoncées au total en licence pour les rentrées 2020 et 2021 → **6 006** places supprimées entre 2019 et 2021
22 250 places supprimées entre 2018 et 2021

5 000 places annoncées en BTS pour la rentrée 2021 → **1 244** supprimées

2 000 places annoncées en IUT pour la rentrée 2020 → **98** supprimées

En STAPS - **1648** places entre 2018 et 2021 **VS** **+ 39%** de demandes entre 2018 et 2021

En psychologie - **968** places entre 2018 et 2021 **VS** **+ 66%** de demandes entre 2018 et 2021

En PACES / PASS LAS - **481** places entre 2018 et 2021 **VS** **+ 66%** de demandes entre 2018 et 2021

↓ **7,2%** du budget par an par étudiant·e depuis 2017 ¹

Dans **41** universités sur 67, les capacités d'accueil totales en première année de licence ont baissé entre 2018 et 2021 malgré la hausse démographique

¹ Source : données compilées par et L.Chancel et T. Piketty

Depuis 2019, **1** candidat·e sur **8** en moyenne n'a pas de proposition d'admission sur Parcoursup à la fin de toutes les phases

En 2022, **117 000** candidat·e·s n'ont eu aucune proposition d'admission en phase principale sur Parcoursup

2x moins de propositions d'admission en moyenne pour les lycéen·ne·s de bac professionnel que pour les lycéen·ne·s de bacs généraux sur Parcoursup

81 % de candidat·e·s avec au moins une proposition d'admission à l'ouverture d'APB en 2016



51% à l'ouverture de Parcoursup en 2022

60% des lycéen·ne·s ne se sentent pas bien informé·e·s sur l'orientation, le fonctionnement de Parcoursup, les choix et inscriptions d'après la Voix Lycéenne

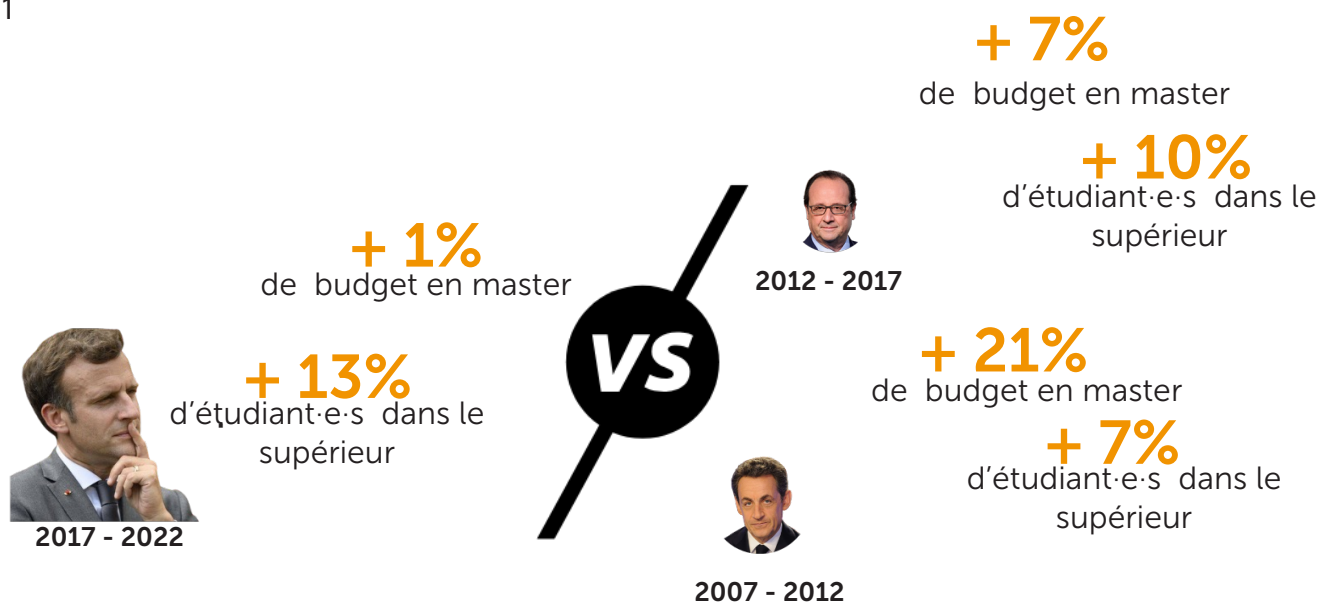
MASTER

+187% d'étudiant·e·s sans master au moins en 2022 par rapport à 2017

4000 places annoncées en 2021 → **1000** places supprimées en 2022¹

0 création de places annoncée en master pour 2022

-40 millions d'euros de budget pour les formations en master en 2022 par rapport à 2021



9 étudiant·e·s sur **10** n'ont pas d'inscription à l'issue de la saisine du rectorat en 2021

8,2% d'enfants d'ouvrier·e·s en master, **11,6 %** en licence, pour **19,1%** d'ouvrier·e·s dans la population en emploi

PRIVÉ

+ 41,7% d'étudiant·e·s dans le privé depuis 2017 contre **+3,3%** dans le public

1 étudiant·e sur **4** étudie dans le privé en 2021-2022

15% des formations sur Parcoursup sont privées

+15% de budget de l'Etat pour les formations privées depuis 2017

Pour permettre à l'ensemble des jeunes d'étudier dans la formation de leur choix, l'UNEF se mobilise pour :

- Dans l'urgence, l'inscription de l'ensemble des étudiant·e·s sans admission à cette rentrée 2022
- Un plan de créations de 160 000 places dans l'enseignement supérieur
- Le financement des établissements publics d'enseignement supérieur à hauteur des besoins
- L'unification du service public de l'enseignement supérieur
- L'abrogation de la sélection à l'entrée de la licence puis à terme de toutes les formations post-bac
- La sortie de la sélection en master
- La gratuité de l'enseignement supérieur
- La lutte contre le développement de l'enseignement supérieur privé
- Un véritable service public de l'orientation de bac -3 à bac +3
- Le renforcement de l'accès au supérieur et à la poursuite d'études pour les étudiant·e·s en situation de handicap et la lutte contre toutes les discriminations

PARTIE 1 : 5 ANS APRÈS PARCOURSUP, UN BILAN DÉSASTREUX

Introduction

En 2018, le gouvernement d'Emmanuel Macron annonçait un profond changement de la procédure d'entrée dans l'enseignement supérieur. Si la mise en place de Parcoursup était présentée comme un simple changement d'algorithme, cette réforme était en réalité l'occasion d'une transformation radicale de la philosophie de notre enseignement supérieur, avec l'introduction de la sélection à l'entrée de la licence. La sélection, déjà présente à l'entrée des classes préparatoires, des BTS, des IUT, de certaines et de nombreuses autres formations, a donc été généralisée aux filières accueillant le plus d'étudiant·e·s. Toujours appelée "filières non sélectives", ces formations sont pourtant toutes devenues sélectives, dans le sens où un classement des étudiant·e·s est opéré par les universités quand elles n'avaient auparavant pas accès aux résultats des étudiant·e·s. La seule différence subsistante entre formations "non sélectives" et formations "sélectives" est que les premières ne peuvent refuser un·e candidat·e si ses capacités d'accueil ne sont pas atteintes, contrairement aux secondes.

Couplé à la mise en place de la sélection en licence, le choix délibéré de sous-investissement du gouvernement dans l'enseignement supérieur dans un contexte de forte hausse démographique a conduit à un accroissement considérable de la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur. En effet, les capacités d'accueil déjà trop faibles par rapport aux besoins dans de nombreuses filières n'ont pas été augmentées suffisamment pour absorber la hausse démographique et les places dans de nombreuses formations sont nettement inférieures à la demande.

Cinq ans après la mise en place de Parcoursup, et cinq ans depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, il est temps de tirer le bilan de cette politique. Un constat est clair : si certain·e·s en ont tiré profit, ce ne sont pas les étudiant·e·s.

Un nombre de places insuffisant sur Parcoursup par rapport aux demandes

Un contexte d'accroissement démographique prévisible mais non anticipé

Entre boom des naissances au début du XXI^{ème} siècle et démocratisation des études, l'Enseignement supérieur se massifie. Cette dynamique n'est pas nouvelle et depuis le début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, l'Enseignement supérieur a vu arriver près de 115 000 étudiant·e·s supplémentaires et cette dynamique devrait se poursuivre dans les années à venir. Chaque année, des prévisions des effectifs sont réalisées par le SIES, la direction des statistiques du ministère de l'Enseignement Supérieur. Ce service estime par exemple à 3,02 millions le nombre d'étudiant·e·s en 2030 soit une hausse de 3,7% par rapport à 2020. Ces hausses répétées sont donc connues. En 2010 déjà, le SIES anticipait une hausse de 8,6% des effectifs sur dix ans, ce qui sera sous-estimé par rapport à la réalité en 2020 mais qui constituait déjà une sérieuse alerte. Pourtant, cette hausse n'a pas été anticipée.

Pour comprendre comment des milliers d'étudiant·e·s se retrouvent sans proposition d'admission chaque année sur Parcoursup, il est essentiel de se pencher sur les capacités d'accueil des formations. Un premier aperçu à une échelle globale est révélateur : les données de 2021 montrent ainsi que les capacités d'accueil totales de l'ensemble des formations hors apprentissage disponibles sur Parcoursup sont nettement inférieures au nombre de candidat·e·s. Ainsi, les formations qui attirent l'essentiel des vœux - l'apprentissage représentant une part de l'enseignement supérieur certes en progression, mais encore limitée - sont dans l'incapacité matérielle claire d'accueillir l'ensemble des candidat·e·s. Si l'on considère uniquement l'enseignement supérieur public, le manque de places est encore plus criant : les capacités d'accueil sont inférieures de près de 300 000 places au nombre de candidat·e·s en 2021.

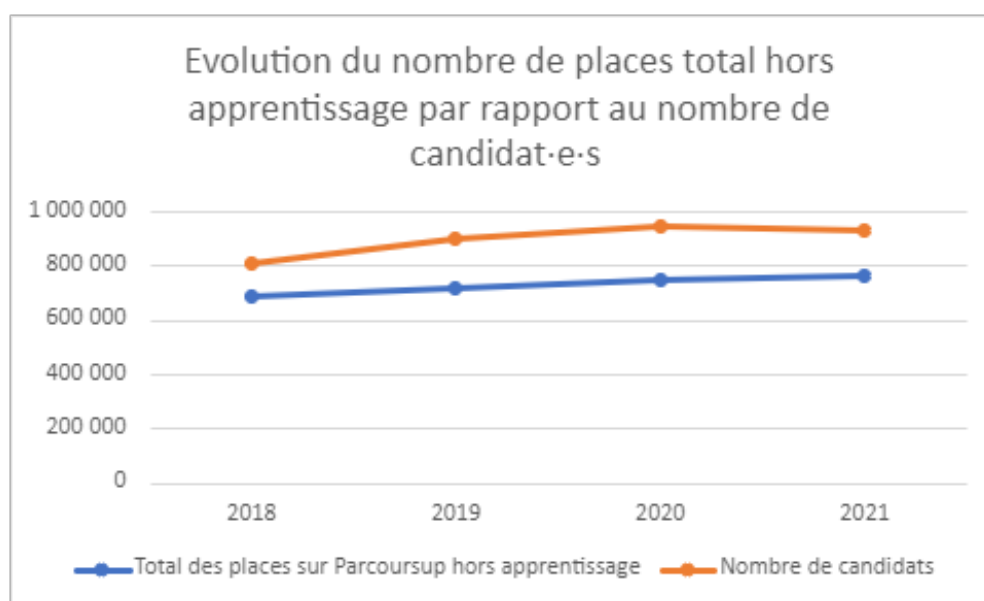
766 905 places sur Parcoursup hors apprentissage pour 931 000 candidat·e·s en 2021

648 813 places sur Parcoursup hors apprentissage dans le public pour 931 000 candidat·e·s en 2021²

Ces données sont d'autant plus frappantes que le nombre de places accessibles sur la plateforme hors apprentissage ne devrait pas seulement être égal au nombre de candidat·e·s souhaitant suivre une formation de ce type, mais très largement supérieur. Chaque année, de nombreuses places restent, de façon bien normale, vacantes. Le cas contraire supposerait qu'il y ait exactement le nombre de places dans chaque filière et dans chaque zone géographique correspondant à la demande, ce qui est impossible. Ou alors, cela signifierait qu'un nombre considérable de jeunes seraient contraint·e·s à des mobilités forcées ou des orientations subies. Celles-ci sont déjà une réalité de l'enseignement supérieur aujourd'hui et empêchent l'épanouissement des jeunes. Or, le gouvernement a une approche "adéquationniste" de l'enseignement supérieur qui tend à cette orientation contrainte : le nombre de places dans l'enseignement supérieur devrait s'adapter aux emplois proposés sur le marché du travail et les jeunes devraient s'adapter aux places disponibles. Dans cette perspective, le projet de l'étudiant·e est mis de côté. En outre, pour beaucoup d'étudiant·e·s il est impossible de déménager pour des raisons financières et un nombre important ne souhaite pas s'éloigner de la région où ils ou elles ont grandi.

Depuis 2018,  **+ 11,68% de places hors apprentissage sur Parcoursup (public et privé)**
+15% de candidat·e·s

Le nombre de places total hors apprentissage sur Parcoursup est non seulement faible, mais il augmente proportionnellement moins que le nombre de candidat·e·s. Si depuis 2018, le ministère de l'enseignement supérieur met régulièrement en avant l'accroissement du nombre de formations accessibles sur la plateforme, ce discours est donc trompeur. En outre, il convient d'avoir à l'esprit que l'augmentation totale des capacités d'accueil ne correspond pas uniquement à des créations de places, mais aussi à l'arrivée de nouvelles formations sur Parcoursup, dont un nombre non négligeable de formations privées (cf partie III). Ainsi, l'augmentation du nombre total de places disponibles sur Parcoursup hors apprentissage est non seulement insuffisante, mais aussi dans une certaine mesure superficielle.



Source des données : Parcoursup open data

² Source des données : Parcoursup Open Data. Les données concernant les formations en apprentissage ne sont pas incluses dans cette base de données.

1 331 formations acceptent plus d'étudiant-e-s que leurs capacités d'accueil en 2021 sur Parcoursup

Si le ministère insiste systématiquement sur les places vacantes, il élude le fait que de nombreuses formations acceptent plus d'étudiant-e-s que leurs capacités d'accueil. Cette surcharge de plusieurs formations, à l'image de la licence de psychologie de l'université de Lorraine, a pour conséquence des conditions d'études dégradées et des classes bondées, qui alertent là encore sur la nécessité d'un investissement massif dans l'enseignement supérieur.

Créations de places : stop aux mensonges du gouvernement !

Si un aperçu global est déjà révélateur d'un manque de places significatif dans l'enseignement supérieur, une analyse du nombre de places filière par filière et université par université montre d'autant plus l'insuffisance de l'offre actuelle de formations. Surtout, elle met en avant un décalage entre les discours du gouvernement sur les créations de places et la réalité.

Face à la pression exercée par des milliers d'étudiant-e-s sans proposition d'admission chaque année, le gouvernement a annoncé à plusieurs reprises la création de places dans certaines filières ces dernières années.

En premier lieu, ces annonces sont en elles-mêmes largement insuffisantes : concernant essentiellement quelques filières (IFSI, BTS...), elles sont très ponctuelles et largement en-deçà des besoins. Les annonces répondent en outre à des problèmes de fortes tensions déjà présentes plutôt qu'elles ne les anticipent. En outre, l'analyse des capacités d'accueil sur Parcoursup montre que très souvent, les créations de places annoncées n'ont pas été pleinement voire pas du tout suivies d'effet.

IFSI

4 500³ places annoncées au total pour les rentrées 2020 et 2021 → **1890 créées⁴**

	2019	2021	Evolution 2019 à 2021
Nombre de places en première année en IFSI (dans le public)	20 722	22 612	+ 1 890

Source des données : Parcoursup open data

Très demandés, les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) sont des formations particulièrement sélectives. Cette année encore, de nombreux-ses étudiant-e-s qui contactent la plateforme SOS inscription le font faute de place dans cette formation. Dans un contexte où les besoins d'infirmier-e-s sont pourtant criants, ce manque de places est d'autant plus intolérable. Le gouvernement avait annoncé en 2019 la création de 6 000 places réparties sur trois ans (2020, 2021 et 2022). Ces annonces de créations de places étaient déjà insuffisantes par rapport aux besoins. En outre, elles sont loin d'avoir été atteintes. Ainsi, sur 2020 et 2021, moins de la moitié des places annoncées ont été créées.

³Ce nombre de places peut être recoupé à partir de plusieurs sources : les accords Ségur de la Santé, qui évoquent la création de 2000 places dès 2020 (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_-_conclusions_segur_de_la_sante.pdf), le programme 364 du PLF 2021, qui évoque la création de "6 000 places en formation d'infirmiers sur 3 ans (de 2020 à 2022)" et l'arrêté fixant le nombre de places maximal en première année en 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043793725>)

⁴ Nous comptabilisons dans les places créées uniquement les places dans le public, les seules à être pleinement financées par l'Etat. Si l'on inclut également les places dans le privé, la différence est mince : seules 2214 places ont été alors créées.

LICENCE

9 500⁵ places annoncées en licence pour la rentrée 2021



6 006 supprimées entre 2019 et 2021
22 250 supprimées entre 2018 et 2021

	2018	2019	2020	2021	Différence 2021 - 2020	Différence 2021 - 2019	Différence 2021 - 2018
TOTAL LICENCE	369 177	352 933	344 906	346 927	+2 021	-6 006	-22 250

Source des données : Parcoursup open data

Les formations de licence sont au cœur de notre système d'enseignement supérieur puisque la plupart des jeunes y étudient après le baccalauréat et puisqu'elles couvrent de très nombreux domaines de formation. En outre, les licences donnent accès à la poursuite d'études en master et donc l'accès à un haut niveau de qualification, qui permet à la fois l'émancipation et une protection plus importante sur le marché du travail. De nombreuses formations universitaires sont par ailleurs particulièrement sous tension, comme les filières de STAPS, de droit ou de psychologie. Dans un contexte de hausse démographique, accroître significativement le nombre de places dans ce pan essentiel de notre enseignement supérieur aurait dû être une priorité du gouvernement. Pourtant, force est de constater que le chemin inverse a été pris. Entre 2018 et 2021, 22 250 places ont ainsi été supprimées, quand des créations de places ont été annoncées en 2021.

Cette évolution traduit aussi un choix idéologique du gouvernement, qui préfère investir dans des formations courtes professionnalisantes et réserver les formations plus longues et généralistes à une élite d'étudiant-e-s, plutôt que de viser l'acquisition par le plus grand nombre de jeunes du plus haut niveau de qualification.

BTS

5 000⁶ places annoncées pour la rentrée 2021



1 244 supprimées en 2021 par rapport à la rentrée 2020

	2020	2021	Evolution 2020 à 2021
Nombre de places en première année de BTS (dans le public)	134 877	133 633	-1244

Source des données : Parcoursup open data

Les formations de BTS sont fortement demandées, du fait de taux d'insertion professionnelle élevés et d'un encadrement pédagogique important. Le secteur du privé dans les BTS s'est considérablement développé en profitant de la demande et du manque de places dans le public (cf partie III). Etant des formations courtes et professionnalisantes, les formations de BTS sont valorisées par le gouvernement dans les discours. Des créations de places importantes ont ainsi été annoncées à plusieurs reprises. Pourtant, dans les faits, on observe un décalage entre les annonces du gouvernement et la réalité. Ainsi,

⁵Sources :

- Pour 2020 : Bluteau Pauline, "Rentrée étudiante : 21.500 places supplémentaires créées dans les formations les plus demandées", L'Etudiant, 24/07/2020
- Pour 2021 : dépêche n°658285 de l'AEF, "Rentrée 2021 : que sait-on de la création des 34 000 places dans le supérieur et de leur financement ?" <https://www.aefinfo.fr/depeche/658285-rentree-2021-que-sait-on-de-la-creation-des-34-000-places-dans-le-superieur-et-de-leur-financement>
La dépêche recense les différentes annonces de créations de places et évoque la création de 13 000 places en première année du supérieur, dont 5 000 en BTS et 2 500 en IFSI. En supposant que le reste des places concerne les licences, cela revient à une annonce de 5 500 places.

⁶ Source : communiqué de presse du ministère de l'enseignement supérieur du 01/07/2021 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/rentree-2021-plus-de-5-000-places-supplementaires-en-bts-48301>

durant l'été 2021, Frédérique Vidal a annoncé la création de 5 000 places supplémentaires pour la rentrée. Pourtant, quand on examine les capacités d'accueil en BTS des années 2020-2021 et 2021-2022 sur Parcoursup, on constate une baisse et non pas une hausse des capacités d'accueil, de l'ordre de 1244 places.

IUT

2 000⁷ places annoncées en 2020

VS

98 supprimées en réalité

	2019	2020	2021	Evolution 2019 à 2020	Evolution 2020 à 2021
Nombre de places en première année de DUT / BUT	59 436	59 338	59 445	-98	+105

Source des données : Parcoursup open data

Formations courtes et professionnalisantes, les IUT sont, comme les BTS, valorisées par le gouvernement dans ses discours. Cependant, les annonces de créations de places en IUT, importantes pour la rentrée 2018, se sont faites plus rares ces dernières années. En 2020, 2000 places ont été annoncées. Là encore, la réalité est loin de correspondre au discours : l'analyse des capacités d'accueil montre une baisse et non une hausse du nombre de places entre 2019 et 2020. La mise en place de la réforme du "BUT" en 2021, pour laquelle le ministère continue d'effectuer une importante publicité, n'a pas été accompagnée d'une création importante de places. Les 100 places créées compensent à peine les places supprimées l'an passé.

Aucune annonce de créations de places en 2022

Alors que le problème du manque de places est loin d'être réglé, aucune nouvelle annonce de créations de places n'a pour l'instant été faite par le ministère cette année. Cela révèle le déni du gouvernement sur la sélection et le manque de places.

En licence, de nombreuses suppressions de places par filière et par université depuis 2018

Le détail des créations et suppressions de places par filière

En STAPS – 1648 places

VS

+ 39% de demandes entre 2018 et 2021

En psychologie – 968 places

VS

+ 66% de demandes entre 2018 et 2021

Au sein des formations de licence, la plupart des filières ont connu des baisses de capacités d'accueil, et ce même dans les filières sous tension. En STAPS et en psychologie par exemple, deux filières très demandées, les capacités d'accueil ont significativement baissé depuis 2018, de 1648 places en STAPS et de 968 places en psychologie. Pourtant, les candidatures pour ces formations ont fortement cru depuis 2018 du fait de la hausse démographique. Par ailleurs, en science politique, les capacités d'accueil n'ont augmenté que de 35 places, quand les demandes ont explosé, avec une hausse de 123% du nombre total de candidat-e-s pour l'ensemble des formations dans cette filière

⁷ Buteau Pauline, "Rentrée étudiante : 21.500 places supplémentaires créées dans les formations les plus demandées", L'Etudiant, 24/07/2020 <https://www.letudiant.fr/etudes/parcoursup/rentree-etudiante-10-000-places-supplementaires-creees-dans-les-formations-les-plus-demandees.html#:~:text=Pour%20faire%20face%2C%20la%20ministre,seront%20cr%C3%A9%C3%A9es%20pour%20septembre%20prochain.>

	2 018	2 021	Evolution 2018 à 2021	Augmentation des demandes
STAPS	20 128	18 480	-1 648	+39%
Droit	44 532	45 440	+908	+51%
<i>Droit sans enseignements à distance</i>	44 302	43 410	-892	
Science Politique	1 835	1 870	+35	+123%
Psychologie	17 097	16 129	-968	+66%
<i>Psychologie sans enseignements à distance</i>	17 097	15 651	-1 446	
PACES / PASS LAS	47 915	47 434	-481	+536%
Sciences de l'éducation	4 086	4 139	+53	+16%
Economie-Gestion	23 776	23 004	-772	+20%
Sciences humaines et sociales	116 911	111 352	-5 559	+51%
<i>Sciences humaines et sociales sans enseignements à distance</i>	115 196	107 759	-7 437	
Sciences naturelles	62 336	49 387	-12 949	+34%
Administration	13 129	12 832	-297	+54%
Arts	12 794	12 657	-137	+26%
<i>Arts sans enseignements à distance</i>	12 594	12 257	-337	
Information Communication	4 463	3 883	-580	+27%

Source des données : parcoursup open data

En santé, une double sélection

Les filières de médecine et des métiers de la santé accessibles jusqu'en 2019 via le portail "PACES" et dorénavant via les "PASS" et "LAS" connaissent une double sélection. Une première a lieu à l'entrée du supérieur via Parcoursup et celle-ci est importante du fait de la forte demande pour les études de santé. Elle est suivie d'une seconde sélection particulièrement dure pour l'accès à la deuxième année, du fait d'une limitation stricte des places.

A l'entrée de l'université, nombreuses et nombreux sont les étudiant·e·s à ne pas obtenir de place en PASS ou en LAS. Le nombre de places en première année PASS / LAS n'a pas été augmenté, contrairement aux annonces du gouvernement⁹ ; 481 même ont été supprimées partout en France entre 2018 et 2021, avec une baisse significative de 3 316 places entre 2020 et 2021. En outre, la mise en place de la réforme PASS/LAS contraint les étudiant·e·s intéressé·e·s par les études de santé mais n'ayant pas obtenu de place en PASS à étudier dans une filière parfois très éloignée de la santé (en LAS) qui ne les intéresse pas forcément.

⁹ Ibid

Obtenir une place en PASS ou en LAS peut être un véritable parcours du combattant. Aminata raconte ainsi qu'il lui a fallu trois ans et l'intervention de la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour obtenir une place, et que ce long temps d'attente lui a coûté sa bourse

“ Souhaitant suivre un parcours médical pour devenir plus spécialement sage-femme j'ai postulé pour une année de PASS sur parcourcup. J'étais en liste d'attendre en ayant rien eu, j'ai fait une demande dans une autre licence et m'y suis inscrite mais celle-ci ne me correspondait pas. L'année suivante j'ai donc repostulé en médecine. J'étais toujours en attente, j'ai donc redoublé et suis ainsi restée dans la licence qui ne me correspondait pas en espérant que l'année prochaine serai la bonne. L'année suivante, j'ai repostulé en Pass et j'étais toujours en attente, j'ai donc saisi le CAES et j'ai enfin obtenu une place dans la filière que je souhaitais mais dû à mon redoublement et réorientation je ne suis plus boursière. ”

- Aminata -

METHODOLOGIE DES TEMOIGNAGES

Les témoignages présents dans ce dossier proviennent de deux sources principales: les récits d'étudiant·e·s que nous avons accompagné·e·s via la plateforme SOS inscription et les messages laissés via un questionnaire que vous avons diffusé auprès des étudiant·e·s. Tous les prénoms ont été modifiés par souci d'anonymat et de confidentialité.

Une fois la première étape passée, les étudiant·e·s doivent affronter une deuxième sélection très violente pour l'accès en deuxième année, fondée sur les résultats de la première année. Depuis 2020, une réforme des études en santé a remplacé la filière PACES par une filière PASS/LAS et une annonce de la réforme était la disparition du numerus clausus. Cependant, celui-ci n'a pas réellement disparu : il a été remplacé par un numerus apertus, qui a pour seule différence avec le numerus clausus d'être en partie fixé par les établissements eux-mêmes en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et non plus uniquement nationalement. La sélection n'a donc pas été beaucoup diminuée et les conditions d'accès en deuxième année sont devenues plus disparates d'un établissement à l'autre. Nombreux·es sont les étudiant·e·s qui abandonnent en cours de route leur première année anticipant la sélection féroce à la fin de l'année.

Pourtant, le nombre de professionnel·le·s de santé demeure largement insuffisant partout en France, en attestent les territoires appelés déserts médicaux. Faute de solution d'enseignement adaptée en France et de sélection extrême, beaucoup de jeunes s'orientent dans des filières paramédicales privées ou vont étudier à l'étranger. Il devient donc urgent de réformer véritablement le système d'études de santé en France et une première étape serait l'augmentation drastique des effectifs admis en deuxième année pour permettre de former un nombre de médecins chaque année à hauteur des besoins de la population.

Le détail des créations et suppressions de places par université

Dans 41 universités, les capacités d'accueil totales ont baissé en première année de licence entre 2018 et 2021 malgré la hausse démographique

Si on examine dans le détail l'évolution des places dans les universités, on constate que dans un très grand nombre d'établissements les capacités d'accueil totales ont baissé malgré la hausse du nombre d'étudiant·e·s entre 2018 et 2021. Par exemple, à l'université de Lille on compte 1573 places de moins. Dans de nombreux autres cas, les capacités augmentent tellement peu qu'elles peuvent être considérées comme stagnantes, à l'image de l'université de Limoges. Au final, très peu d'universités ont connu une hausse significative de leurs capacités d'accueil.

CLASSEMENT DES UNIVERSITÉS EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL EN PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE ENTRE 2018 ET 2021



1 UNIVERSITÉ D'ORLÉANS	- 7975
2 UNIVERSITÉ DES ANTILLES – PÔLE GUADELOUPE	-2005
3 UNIVERSITÉ DES ANTILLES – PÔLE MARTINIQUE	-1755
4 UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR	-1636
5 UNIVERSITÉ DE LILLE	-1573
6 INALCO	-1563
7 UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	-1484
8 UNIVERSITÉ TOULOUSE 3 PAUL SABATIER	-1398
9 UNIVERSITÉ DE POITIERS	-1286
10 UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY	-1094
11 UNIVERSITÉ DE PARIS	-1018
12 UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE	-980
13 UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	-760
14 UNIVERSITÉ TOULOUSE 2 JEAN JAURÈS	-686
15 UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE	-610
16 UNIVERSITÉ DE TOURS	-512
17 UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD	-452
18 UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE	-397
19 UNIVERSITÉ D'AMIENS	-380
20 UNIVERSITÉ REIMS CHAMPAGNE ARDENNE	-355

21 CERGY-PONTOISE	-340
22 SORBONE UNIVERSITÉ	-314
23 UNIVERSITÉ DE LORRAINE	-270
24 UNIVERSITÉ DE BREST	-246
25 UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE	-230
26 UNIVERSITÉ LUMIÈRE – LYON 2	-228
27 UNIVERSITÉ PARIS 8	-225
28 UNIVERSITÉ DE TOULON	-204
29 AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ	-169
30 UNIVERSITÉ DE NÎMES	-150
31 UNIVERSITÉ DE RENNES 1	-74
32 UNIVERSITÉ D'ANGERS	-72
33 UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE	-65
34 UNIVERSITÉ DE NANTES	-61
35 AVIGNON UNIVERSITÉ	-40
36 UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY – MONTPELLIER 3	-39
<i>Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 sans enseignements à distance</i>	-32
37 UNIVERSITÉ PARIS 2 PANTHÉON – ASSAS	-22`
38 UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	-20
39 UNIVERSITÉ DE STRASBOURG	-7
40 UNIVERSITÉ DE BRETAGNE SUD	-5
41 UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL	-2
42 UNIVERSITÉ DE LIMOGES	+4
43 UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER	+23
44 UNIVERSITÉ LE HAVRE NORMANDIE	+34

45 UNIVERSITÉ DE MULHOUSE	+50
46 UNIVERSITÉ JEAN MONNET – SAINT ETIENNE	+65
47 UNIVERSITÉ DE CORSE	+80
<i>Université Rennes 2 sans enseignements à distance</i>	+80
48 UNIVERSITÉ DU MANS	+95
49 UNIVERSITÉ D'ARTOIS	+98
50 UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE	+111
51 CUFR CENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE	+114
52 UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3	+126
53 UNIVERSITÉ PARIS-EST-CRETEIL VAL DE MARNE	+153
54 UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMPTÉ	+162
55 UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC	+163
56 UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN	+175
<i>Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sans enseignements à distance</i>	+242
57 UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	+249
58 UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUT-DE-FRANCE	+263
59 UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE	+325
60 UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE PARIS 3	+358
61 UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE	+378
62 UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	+421
63 UNIVERSITÉ DE GUYANE	+435
64 UNIVERSITÉ DU LITTORAL	+447
65 UNIVERSITÉ DE RENNES 2	+730
66 UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION SANS MAYOTTE	+1197
67 UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE	+1792

En Sciences humaines et sociales	➔	+ 1878 places en distanciel entre 2018 et 2021
En droit	➔	+1800 places en distanciel entre 2018 et 2021

Si les capacités d'accueil se sont accrues dans certains établissements, c'est en outre en raison du développement de formations en distanciel. Par exemple, à Paris 1, l'essentiel de la hausse des capacités d'accueil s'explique par l'apparition sur Parcoursup de la licence en droit de l'IED, l'institut d'études à distance de l'école de droit de la Sorbonne, qui représente 1 500 places. Si l'on enlève du calcul les formations à distance pour Paris 1, on constate que l'augmentation des capacités d'accueil n'est que de 242 places et non plus 1 792. De même pour Rennes 2, où les capacités d'accueil en présentiel n'augmentent que de 20 places en réalité, où encore Sorbonne Nouvelle, où les capacités d'accueil sont même en baisse.

Parmi les différentes filières, c'est en droit, en psychologie et dans les sciences humaines et sociales que le distanciel est le plus présent. Ainsi, en droit, si l'on retire les formations en distanciel on constate une baisse et non une hausse de 900 places en première année entre 2018 et 2021. La hausse des capacités d'accueil est donc uniquement due à des formations en distanciel. En sciences humaines et sociales et en psychologie, la baisse des capacités d'accueil est d'autant plus conséquentes si on met de côté respectivement 2000 et 500 places créées à distance.

Or, si l'existence de formations en distanciel est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques de certain·e·s (phobie sociale, certains handicaps...), ce mode de formation est loin d'atteindre la qualité de l'enseignement en présentiel. L'expérience du Covid l'a montré et les enseignant·e·s comme les étudiant·e·s attendaient fortement la reprise des cours en physique. En outre, si les formations à distance promettent souvent un accompagnement individualisé par des enseignant·e·s, il est fréquent en réalité que faute d'un nombre d'enseignant·e·s suffisant, les étudiant·e·s n'obtiennent pas de réponse à leurs questions. En aucun cas le choix du distanciel ne doit être fait pour remplacer des formations en présentiel et ne doit être la seule option de jeunes qui vont le choisir par défaut.

Une forte baisse des capacités d'accueil due à la réforme PASS LAS

La réforme PASS/LAS, mise en œuvre à la rentrée 2020, a eu d'importantes conséquences sur les capacités d'accueil. En effet, cette réforme a transformé près de la moitié des places de PACES en places de "licence option accès santé" (LAS), qui consistent en une majeure disciplinaire de 48 ECTS et une mineure santé de 12 ECTS et qui peuvent permettre d'accéder en deuxième année de santé, comme la PASS. La majeure peut s'effectuer dans des disciplines très variées. Ce changement a donc déplacé 20 000 étudiant·e·s de la PACES à d'autres filières, dans lesquelles il n'y a cependant pas eu une augmentation équivalente des capacités d'accueil. En conséquence, la tension sur certaines formations s'est accrue. Par exemple, en STAPS, filière déjà fortement demandée, le nombre de places en 2019 était de 20 477. En 2020, en retirant les LAS, le nombre de places est passé à 18 286, soit une baisse de 2 191 places. De même, en droit, 1 566 places ont été supprimées.

	Capacités d'accueil en 2018	Capacités d'accueil en 2019	Capacités d'accueil en 2020	Capacités d'accueil en 2021	Évolution 2018 à 2021	Évolution 2020 à 2021
PACES / PASS LAS	47 915	45 460	50 750	47 434	-481	-3 316
PASS	/	/	28 721	27 494	/	-1 227
LAS	/	/	22 029	19 940	/	-2 089

Source des données : Parcoursup open data

	Capacités d'accueil en 2019	Capacités d'accueil hors LAS en 2020	Evolution 2019 à 2020
STAPS	20 477	18 286	-2 191
Droit	44 492	42 926	-1 566
Psychologie	17 107	16 161	-946

Source des données : Parcoursup open data

Des budgets qui ne sont pas à la hauteur des besoins

↘ **7,2%** du budget par an par étudiant·e depuis 2017 ⁹

Le manque de places dans l'enseignement supérieur est dû à un sous-financement chronique, qui s'est aggravé ces dernières années. En effet, si en valeur absolue le budget pour les formations d'enseignement supérieur s'est accru, il n'a pas été suffisamment augmenté par le gouvernement par rapport à la hausse démographique. Ainsi, le budget par an par étudiant·e a baissé de 7,2% depuis 2017.

⁹ Source : données compilées par L. Chancel et T. Piketty

Conséquence du manque de places : des milliers d'étudiant-e-s sans inscription chaque année

Depuis 2019, **1** candidat-e sur **8** en moyenne n'a pas de proposition d'admission sur Parcoursup à la fin de toutes les phases

En 2022, au moins **117 000** candidat-e n'ont pas eu de proposition d'admission au cours de la phase principale de Parcoursup

En 2021, **120 400** candidat-e-s n'ont pas eu de proposition d'admission à l'issue de toutes les phases de Parcoursup

Nombre de candidat-e-s ayant reçu ou accepté une proposition à la fin des deux phases de Parcoursup depuis 2018

Année	2018	2019	2020	2021
Nombre de candidat-e-s	811 955	897 956	949 925	930 623
Nombre de candidat-e-s n'ayant reçu aucune proposition d'admission	82 762	121 909	122 009	120 023
Nombre de candidat-e-s ayant accepté une proposition	553 734	605 982	665 998	647 040

Sources des données : SIES et communiqué de presse du ministère de l'enseignement supérieur du 30 septembre 2022

Le sous-investissement dans l'enseignement supérieur et le choix de la sélection ont pour conséquence directe la fermeture de l'enseignement supérieur à des milliers de jeunes qui n'ont pas de proposition d'admission chaque année, même à la fin de l'ensemble des phases de Parcoursup (principale et complémentaire) en septembre. Ainsi, en 2021, 120 400 candidat-e-s n'avaient pas de proposition d'admission à la fin de Parcoursup d'après un communiqué de presse du ministère.¹¹ Cela représente un candidat-e sur 8. Les jeunes sans inscription sont en grande souffrance psychologique.

“ Bonjour, on est le 9 septembre, toute ma classe de terminale a une inscription à la fac et commence sa rentrée. Moi, je n'ai toujours rien, même avec la phase complémentaire. Ma santé mentale est remise en question, je suis à deux doigts de tout abandonner ... ”
- Gaël -

“ Avec l'augmentation de la sélection, l'équilibre psychique de nombreux étudiants est mis à mal : ces jeunes disent se sentir nuls, se sentir impuissants car ils ne peuvent pas faire les études de leur choix. La souffrance se matérialise de différentes façons : par des crises d'angoisse, des troubles du sommeil, des troubles alimentaires, l'absorption de produits illicites ou de la décompensation psychique ”
- Magali Campa, psychologue clinicienne et bénévole pour l'association REVES Jeunes -

Pour l'année 2022, nous ne disposons pas encore du nombre de candidat-e-s sans proposition d'admission à la fin de la phase complémentaire. En effet, si un tableau de bord permet de suivre jour par jour l'évolution du nombre de candidat-e-s sans proposition d'admission - à l'exception des candidat-e-s en reprise d'études - durant la phase principale, il n'existe aucune transparence pour la phase complémen-

¹⁰ Communiqué de presse du 30 septembre 2021 Parcoursup 2021 : bilan de la procédure | enseignementsup-recherche.gouv.fr

taire. Cependant, les données pour la première phase sont déjà alarmantes. En effet, 117 000 candidat·e·s n'ont pas eu de proposition d'admission sans même compter les candidat·e·s en reprise d'études qui n'apparaissent pas sur le tableau de bord. Parmi ces 117 000 candidat·e·s, nous prenons en compte les 22 750 candidat·e·s ayant quitté la plateforme avant d'obtenir une proposition d'admission : si ceux-ci ne sont plus en attente de proposition sur Parcoursup, la plateforme n'a pas été capable de leur offrir une proposition d'admission. Beaucoup ont quitté la plateforme par résignation, renonçant à obtenir une place par ce biais. Concernant les 94 187 candidat·e·s sans proposition d'admission toujours inscrits sur la plateforme, ils sont 4098 de plus que l'an dernier à toujours être en attente d'une admission.

Si l'on s'intéresse à l'évolution du nombre de candidat·e·s sans proposition d'admission sur les cinq dernières années, on constate que depuis 2019, ce nombre s'est stabilisé à une hauteur très élevée : 1 candidat·e sur 8 en moyenne n'a pas de proposition d'admission à la fin de toutes les phases de Parcoursup. Cette stabilisation inquiétante fait suite à une forte hausse du nombre de candidat·e·s sans proposition d'admission entre 2018 et 2019, à hauteur de 47%.

Au-delà des candidat·e·s sans proposition d'admission, de nombreux·ses candidat·e·s n'ont pas de proposition d'admission satisfaisante. Ainsi, en 2021, 164 000 candidat·e·s qui ont eu une ou plusieurs propositions d'admission ne l'ont ou ne les ont pas acceptées. En prenant en compte les candidat·e·s qui n'ont pas de proposition d'admission et les candidat·e·s qui ne veulent pas de celle qu'elles ou ils ont eu, un candidat·e sur trois n'avait pas d'admission en 2021 à l'issue de toutes les phases de Parcoursup.

“ Nous sommes début septembre, je vois tous mes amis faire leur rentrée et je n'ai toujours aucune inscription. Je n'ai eu aucune proposition d'admission en phase principale et j'ai donc candidaté en phase complémentaire. J'ai alors reçu une seule proposition d'admission, mais celle-ci est à Brest. Or, ma mère m'a dit que c'était financièrement impossible pour elle que j'aille étudier là-bas. Nous sommes trois enfants et mon père est décédé l'an dernier.

- Yasmine, lycéenne qui nous a contactés en septembre -

”

D'autres encore acceptent finalement une proposition, bien que celle-ci ne leur convienne pas, que ce soit que la filière ne les intéresse pas ou parce que la formation est située dans une ville qui ne leur convient pas. Cette proportion de jeunes orienté·e·s par défaut est difficile à mesurer, mais elle est significative et a un impact sur la réussite en première année.

“ J'ai demandé sur Parcoursup une L1 Sociologie dans la ville de mes études à Nancy et j'ai été prise en L1 sociologie à Nice sur liste d'attente après plusieurs jours sans aucune fac. J'ai dû déménager loin de mes proches. Je ne m'imaginais pas qu'en demandant une seule formation à Nice sur l'ensemble de mes vœux j'allais être prise seulement là-bas.

”

- Sabrina -

Dans le détail, les chances d'obtenir des propositions d'admission sont différentes selon les profils des candidat·e·s : les néobacheliers en France, les néobacheliers français de l'étranger, les candidat·e·s en réorientation et les candidat·e·s en reprise d'études ne sont pas égaux par rapport à Parcoursup. C'est 1 étudiant·e en réorientation sur 5 qui n'avait pas de proposition d'admission à la fin de la phase principale de Parcoursup en juillet, contre 1 lycéen·ne·e sur 10.

“ J'ai souhaité me réorienter en deuxième année dans une autre académie car je ne pas de logement à un prix accessible dans mon académie actuelle mais toutes mes demandes (parcoursup et eandidat)ont été refusées sur motif de "capacité maximum atteinte " . J'ai donc saisi des commissions et envoyé de nombreux mails aux différents secrétariats qui pour la plupart ne me répondent pas ou ne m'aident pas.

”

- Thomas -

	Lycéen·ne·s scolarisé·e·s en France	Etudiant·e·s en réorientation	Candidat·e·s français scolarisé·e·s à l'étranger	Total
Nombre de candidat·e·s	622 259	185 656	32 812	840 727
Candidat·e·s ayant reçu une ou plusieurs propositions d'inscription	562 672	146 594	14 559	723 825
Candidat·e·s ayant quitté la plateforme avant d'avoir reçu une proposition d'admission	19 279	2 944	492	22 715
Candidat·e·s sans proposition d'admission en comptant les candidat·e·s ayant quitté la plateforme	59 587	39 062	18 253	116 902
Pourcentage de candidat·e·s sans proposition d'admission en comptant les candidat·e·s ayant quitté la plateforme	10%	21%	56%	14%

Source des données : Tableau de bord Parcoursup du 14 juillet 2022

Alors que les données sont éloquentes, le gouvernement s'entête dans le déni. Lors d'une conférence de presse à la rentrée 2021, la ministre de l'enseignement supérieur d'alors Frédérique Vidal affirmait ainsi que tout allait bien puisqu'il restait seulement 239 lycéen·ne·s accompagné·e·s par les Commissions d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES), des commissions organisées au niveau de chaque académie chargée de trouver une solution pour les jeunes sans proposition d'admission. C'est laisser de côté le renoncement de milliers de jeunes à obtenir une inscription via cette commission et leur désillusion face à une commission qui, dans les faits, est en difficulté pour faire des propositions d'admission adaptées. C'est laisser également de côté le fait que des milliers de candidat·e·s ne peuvent saisir les CAES car ils n'entrent pas dans les critères, notamment parce qu'ils ont reçu une proposition d'admission, même quand celle-ci ne leur convient pas. C'est habilement laisser de côté les candidat·e·s en réorientation, français·e·s scolarisé·e·s à l'étranger ou en reprise d'études qui rencontrent pourtant d'énormes difficultés pour s'inscrire. C'est enfin nier le problème de l'inscription de milliers de jeunes dans le privé par défaut ou dans une formation qui ne les satisfait pas. Le gouvernement s'est en outre félicité en 2021 que 93% des lycéen·ne·s aient eu une proposition d'admission sur toutes les phases de parcoursup en 2021 : le fait que notre système d'affectation dans le supérieur soit en incapacité d'offrir ne serait-ce qu'une seule proposition d'admission à 45 000 lycéen·ne·s - et bien plus en comptant les autres candidat·e·s - ne nous paraît en aucun cas être un motif de réjouissance, d'autant plus quand nous constatons au quotidien quelles souffrances cela entraîne.

“Ma situation est incertaine sur mes études à la rentrée. Je suis toujours déterminé à mener des études de psychologie et je suis motivé à faire le nécessaire pour le faire. Le problème étant que les institutions semblent moins enthousiastes que moi. J'ai saisi la CAES mais je n'ai toujours aucune réponse, un silence radio dont se nourrit une anxiété due à l'incertitude qui grandit de jours en jours, à l'approche de la rentrée. Je ne sais que faire pour remédier à ma situation et trouver une solution me permettant de réaliser des études en vue de mon projet professionnel.”

- Témoignage de Lucas*, qui nous a écrit le 23 août -

Une sélection génératrice d'inégalités scolaires et sociales

Un accroissement de la ségrégation sociale et scolaire de l'enseignement supérieur

La proportion d'étudiant·e·s avec une mention bien ou très bien dans les filières universitaires les plus sélectives est passée de 17,5% à 25% avec la mise en place de Parcoursup

Au-delà du problème du manque de places criant, la politique d'Emmanuel Macron de renforcement de la sélection a eu d'autres conséquences particulièrement néfastes pour les étudiant·e·s. Notamment, la mise en place de la sélection à l'entrée de la licence a renforcé les inégalités et la ségrégation sociale au sein du système universitaire français. En 2018, à la mise en place de Parcoursup, l'UNEF alertait déjà à ce sujet. Cinq ans après, de nombreuses enquêtes sociologiques et données le confirment.

En effet, le mode de répartition des étudiant·e·s a profondément changé entre APB et Parcoursup. Sur APB, les résultats scolaires des lycéen·ne·s n'étaient pas pris en compte dans leur affectation dans une université. Les seuls critères étaient leur lieu de résidence et la position du vœu dans la hiérarchisation qu'elles et ils devaient faire. Avec Parcoursup, le dossier scolaire des lycéen·ne·s est dorénavant le seul critère pris en considération. La réussite scolaire étant fortement déterminée socialement, ce changement favorise les étudiant·e·s issu·e·s des milieux les plus favorisé·e·s dans leur admission.

Par ailleurs, la plateforme Parcoursup a mis en place des attendus pour les formations de licence qui favorisent un creusement des inégalités sociales. Ces attendus viennent valoriser des compétences qui ne sont pas acquises lors de la formation au lycée, comme la capacité de « Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail » ou "l'ouverture sur le monde" qui correspondent à des attendus nationaux définis pour intégrer une licence mention droit. Ces attendus favorisent l'entrée dans les filières en tension des lycéen·ne·s qui pratiquent des activités extra-scolaires et qui sont majoritairement en provenance des milieux favorisés. Localement, ces attendus peuvent être renforcés et c'est notamment le cas de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas qui recommande fortement " d'avoir suivi une filière générale et d'avoir des bonnes connaissances des LV1 et LV2 requises pour suivre le parcours." L'obtention du baccalauréat devrait pourtant constituer le seul prérequis pour permettre un accès à l'enseignement supérieur dans la discipline et formation de son choix. Un autre effet de ces attendus est de dissuader les élèves plus fragiles scolairement de candidater dans certaines formations. Cet effet est d'autant plus important qu'il est cumulé avec l'affichage de multiples indicateurs pour chaque formation comme le taux d'échec en première année. Cela a pour conséquence un fort accroissement des vœux pour les filières de BTS au détriment des licences, notamment de la part des jeunes de milieux populaires.¹³

En outre, une des nouveautés apportées par Parcoursup est la rédaction d'une lettre de motivation, appelée projet de formation motivé, pour chaque vœu formulé sur la plateforme. Il s'agit une nouvelle fois de la mise en place d'un critère de sélection discriminant, tant la faculté à disposer d'une aide extérieure pour la réalisation de cet exercice est socialement différenciée. Cela est d'autant plus important que les professeurs de l'éducation nationale ne disposent pas des ressources nécessaires pour accompagner convenablement les candidat·e·s lors de cette étape. On observe d'ailleurs l'émergence d'un véritable marché de l'accompagnement à l'usage de Parcoursup avec une aide proposée par des entreprises privées pour réaliser ces différentes démarches avec le candidat.

¹³ COUTO Marie-Paule, BUGEJA-BLOCH Fanny, FROUILLOU Leïla, « Parcoursup : les prémices d'un accroissement de la stratification sociale et scolaire des formations du supérieur », *Agora débats/jeunesses*, 2021/3 (N° 89), p. 23-38. DOI : 10.3917/agora.089.0023. URL : <https://www-cairn-info.acces-distant.sciencespo.fr/revue-agora-debats-jeunesses-2021-3-page-23.htm>

Nos forfait Parcoursup

2 forfaits adaptés aux besoins et attentes de chacun

Forfait Sélection

- ✓ Définition et validation des objectifs
- ✓ Suivi de l'inscription administrative
- ✓ Stratégie de sélection des vœux et sous-vœux
- ✗ Aide à la rédaction des questions "Activités"
- ✗ Aide à la rédaction des Projets de Formation Motivés
- ✗ Confirmation des vœux et prise de décision finale

400 €

Forfait Complet

- ✓ Définition et validation des objectifs
- ✓ Suivi de l'inscription administrative
- ✓ Stratégie de sélection des vœux et sous-vœux
- ✓ Aide à la rédaction des questions "Activités"
- ✓ Aide à la rédaction des Projets de Formation Motivés
- ✓ Confirmation des vœux et prise de décision finale

1 500 €

En plus des avis motivés, Parcoursup a introduit la "fiche avenir" remplie pour chaque étudiant.e par le.la professeur.e principal.e ou le.la chef.fe d'établissement. Dans celle-ci figure une rubrique "engagement, esprit d'initiative" où sont évoquées là encore les activités extrascolaires : « [...] « [...] participation aux instances du lycée, délégué, tutorat, participation à la vie associative au lycée ou en dehors, activités bénévoles ou de volontaires, stage en entreprise, dans des administrations ou associations pendant les vacances, période de mobilité à l'étranger, etc. » Là encore, cela favorise les jeunes issus des milieux les plus favorisés¹⁴.

Ces différents changements introduits par Parcoursup vis-à-vis d'APB entraînent un renforcement de la hiérarchisation entre les universités. Une étude de l'INSEE a montré que si la ségrégation sociale et scolaire de l'enseignement supérieur dans son ensemble a peu évolué depuis la mise en place de Parcoursup, celle-ci s'est renforcée au sein des filières universitaires. Un chiffre marquant en témoigne : au sein des filières les plus sélectives, le nombre d'étudiant.e.s ayant eu une mention bien ou très bien au baccalauréat a augmenté de 7,5%¹⁵. Les mentions au baccalauréat étant directement corrélées à l'origine sociale des lycéen.ne.s, le nombre d'étudiant.e.s issus de milieux favorisés s'est donc significativement accru dans les filières les plus sélectives.

Par ailleurs, dans la région parisienne où l'offre de formations dans un même espace géographique est très importante, l'assouplissement de la sectorisation a fortement accru les hiérarchies entre les universités. Des inégalités existaient déjà du fait d'une ségrégation urbaine forte le-de-France et on aurait pu s'attendre à ce qu'elles se réduisent du fait de l'assouplissement de la sectorisation. A l'inverse, les effets de réputation ont acquis une dimension nouvelle. Ainsi, le nombre de vœux pour les filières très sélectives de droit et de science politique est resté très élevé pour les universités intramuros comme Paris 2 Panthéon Assas, ainsi que pour Nanterre Université, tandis qu'il a fortement baissé pour d'autres formations en banlieue, comme à Sorbonne Paris Nord¹⁶. La concurrence entre établissements a ainsi été renforcée. Beaucoup d'étudiant.e.s avec les ment.e.s avec les meilleurs dossiers scolaires¹⁷.

Ainsi, dans un enseignement supérieur déjà très inégalitaire, marqué par une fracture sociale entre les classes préparatoires, les universités et les STS, de nouvelles hiérarchies au sein du système universitaire ont été créées par la mise en place de Parcoursup.

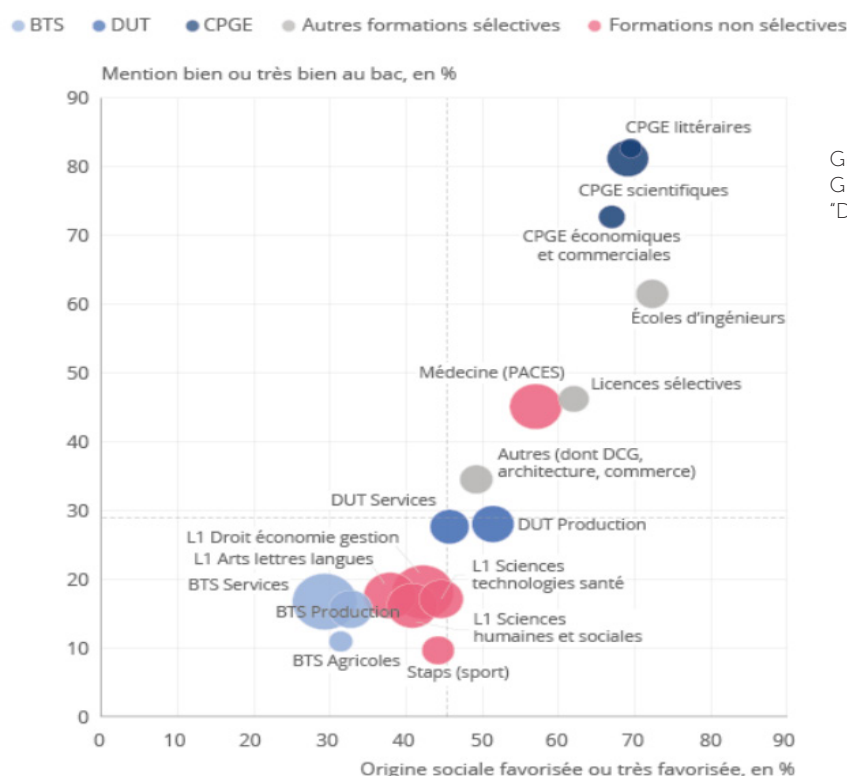
¹⁴ Ibid

¹⁵ BECHICHI Nagui, GRENET Julien, THEBAULT Georgia, "D'Admission post-bac à Parcoursup : quels effets sur la répartition des néo-bacheliers dans les formations d'enseignement supérieur ?" <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5432519?sommaire=5435421&q=origine+sociale+des+%C3%A9tudiants+par+%C3%A9tablissement#encadre3>

¹⁶ COUTO Marie-Paule, BUGEJA-BLOCH Fanny, FROUILLOU Leïla, « Parcoursup : les prémices d'un accroissement de la stratification sociale et scolaire des formations du supérieur », *Agora débats/jeunesses*, 2021/3 (N° 89), p. 23-38. DOI : 10.3917/agora.089.0023. URL : <https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2021-3-page-23.htm>

¹⁷ BECHICHI Nagui, GRENET Julien, THEBAULT Georgia, "D'Admission post-bac à Parcoursup : quels effets sur la répartition des néo-bacheliers dans les formations d'enseignement supérieur ?" <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5432519?sommaire=5435421&q=origine+sociale+des+%C3%A9tudiants+par+%C3%A9tablissement#encadre3> - 24 -

UNE SÉGRÉGATION SOCIALE TRÈS FORTE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS



Graphique tiré de BECHICHI, GRENET, THEBAULT, "D'Admission Post-bac à Parcoursup" ¹⁸

Des inégalités scolaires et sociales au cours de la procédure

En outre, Parcoursup a entraîné de très fortes inégalités concernant le délai d'obtention d'une proposition d'admission. En effet, le classement selon le dossier scolaire cumulé à l'absence de hiérarchisation des vœux conduit mécaniquement à ce que les lycéen·ne·s réussissant le mieux et venant des milieux les plus favorisé·e·s reçoivent dans un premier temps la plupart des propositions d'admission, bloquant des places pour les lycéen·ne·s au dossier scolaire moins bon et de milieu plus défavorisé. Comme l'a montré l'INSEE, les classements des étudiant·e·s effectués pour chaque formation universitaire ont profondément changé entre APB et Parcoursup : avec la mise en place de Parcoursup, la part des néo-bacheliers ayant obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat parmi les candidat·e·s les mieux classés a doublé entre APB 2017 et Parcoursup 2018, passant de 29% à 59%, tandis que la part des lycéen·ne·s de milieux favorisés et très favorisés parmi les mieux classés a augmenté de 7 points.

Or, l'absence de hiérarchisation des vœux conduit à ce que lors de l'ouverture de la phase principale, les candidat·e·s qui figurent en haut des classements obtiennent des propositions d'admission pour la plupart de leurs vœux, tandis que les candidat·e·s les moins bien classés en reçoivent très peu. Les candidat·e·s les moins bien classé·e·s doivent ainsi attendre que les candidat·e·s les mieux classés aient fait leur choix et libéré des vœux pour obtenir des propositions d'admission. Ainsi, l'ouverture de la phase principale de Parcoursup est d'une forte violence sociale.

Les inégalités par rapport à la procédure de Parcoursup sont particulièrement fortes selon le type de baccalauréat, technologique, professionnel ou général. En 2021, 65% des lycéen·ne·s de baccalauréat général ont ainsi eu une proposition dès l'ouverture de la plateforme, contre 49% des lycéen·ne·s de baccalauréat technologique et 45,5% des lycéen·ne·s de baccalauréat professionnel. Les lycéen·ne·s de baccalauréat général doivent attendre en moyenne deux fois moins de temps que les lycéen·ne·s de baccalauréat technologique et près de trois fois moins de temps que les lycéen·ne·s de baccalauréat professionnel.

¹⁸ BECHICHI Nagui, GRENET Julien, THEBAULT Georgia, "D'Admission post-bac à Parcoursup : quels effets sur la répartition des néo-bacheliers dans les formations d'enseignement supérieur ?" <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5432519?sommaire=5435421&q=origine+sociale+des+%C3%A9tudiants+par+%C3%A9tablissement#encadre3> - 25 -

TABLEAU : INEGALITES VIS A VIS DE PARCOURSUP SELON LES FILIERES DE BACCALAURÉAT en 2021

Série du Bac	Nombre moyen de propositions	Nombre moyen de jours avant la 1ère proposition	% de candidats avec une proposition le premier jour
Général	5,7	3,7	67,9%
Technologique	4,1	7,1	49,0%
Professionnel	2,9	8,7	45,5%
Ensemble	5,0	5,2	60,6%

Tableau tiré de MESRI-SIES, "Parcoursup 2021: les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur, 21/10/2021

Avec moins de proposition en moyenne, les lycéen·ne·s avec les moins bons dossiers scolaires, venant d'un baccalauréat professionnel et/ou étant issus de milieu défavorisés sont les premiers à subir le manque de places dans l'enseignement supérieur.

Des inégalités sociales également accrues par la réforme du baccalauréat

D'autres réformes d'Emmanuel Macron ont contribué au creusement des inégalités et de la ségrégation sociale dans l'enseignement supérieur. En particulier, la réforme du baccalauréat s'inscrit dans cette dynamique, dans une logique cohérente avec la mise en place de Parcoursup¹⁹. Cette réforme, en mettant en place une formation à la carte et donc en individualisant les parcours, a renforcé les inégalités entre des jeunes de milieux plus favorisés étant informé·e·s par leur famille des choix stratégiques à effectuer pour obtenir ensuite les affectations les plus prestigieuses dans le supérieur, et les jeunes de milieux défavorisés n'ayant pas cette connaissance-là. Cette inégalité est d'autant plus forte en l'absence d'une véritable politique d'accompagnement à l'orientation des jeunes avant leur entrée dans l'enseignement supérieur. Bien qu'il existe des heures dédiées en théorie à cet accompagnement, celui-ci n'est pas effectuée systématiquement et les ressources proposées aux élèves sont extrêmement différentes selon l'établissement d'origine. Ce constat est renforcé par la disparition du groupe classe, conséquence directe de la mise en place des parcours à la carte au lycée. Cela renforce indéniablement les mécanismes de reproduction sociale en favorisant les lycéen·ne·s qui disposent au sein de leur cercle familial des ressources nécessaires pour s'orienter.

¹⁹ PFEFFERKORN Roland, « Inquiétante cohérence des « réformes » Blanquer et Vidal. Hiérarchisation des établissements et aggravation des inégalités sociales », Raison présente, 2019/2 (N° 210), p. 51-62. DOI : 10.3917/rpre.210.0051. URL : <https://www-cairn-info.acces-distant.sciencespo.fr/revue-raison-presente-2019-2-page-51.htm>

Une sélection sociale importante à l'entrée du supérieur

La forte sélection à l'entrée du supérieur, ajoutée entre autres aux inégalités scolaires accumulées depuis l'enfance et au coût financier des études ferme les portes de l'enseignement supérieur à de nombreux jeunes issus de milieux populaires. Les données de 2022 montrent ainsi une surreprésentation des enfants de cadres par rapport aux enfants d'ouvriers et d'employés.

	Ouvriers	Employés	Professions intermédiaires	Cadres et professions intellectuelles supérieures
Proportion parmi la population en emploi en 2021 d'après l'INSEE	19,1%	26,2%	24,7%	21,6%
Origine sociale des étudiant·e·s dans l'enseignement supérieur en 2021-2022	10,9	17,2%	14,1%	34,7%

Sources des données : Repères et références statistiques, édition 2022, DEPP

Une sélection arbitraire et obscure

15 000 algorithmes locaux créés avec Parcoursup ²⁰

Au-delà des inégalités, le passage d'APB à Parcoursup a entraîné une autre transformation de fond : le développement sidérant d'algorithmes locaux, outils d'une sélection obscure et arbitraire. Alors que le gouvernement avait axé et axe encore son argumentaire de défense de Parcoursup sur la suppression du tirage au sort qui était utilisé de façon très marginale dans APB, le changement de plateforme a en fait entraîné la mise en place d'un nouvel arbitraire, cette fois généralisé. En effet, avec Parcoursup, les universités ont été confrontées à la nécessité de classer des milliers de dossiers scolaires d'étudiant·e·s sans moyens humains ni financiers supplémentaires, et l'immense majorité des formations ont fait le choix de mettre en place un algorithme pour effectuer ce tri. Au total, ce sont 15 000 algorithmes différents qui ont été créés ²¹. La plateforme Parcoursup facilite l'usage de ces algorithmes puisque les notes et mêmes les appréciations des lycéen·ne·s sont entrés manuellement soit par les établissements pour les néo-bacheliers, soit par les candidat·e·s elles ou eux-mêmes quand elles ou ils sont en reprise d'études. Les rapports de Parcoursup indiquent que l'évaluation des dossiers par algorithme n'est qu'un préalable à une analyse plus fine et humaine des dossiers. En réalité, une part significative des dossiers est triée uniquement par algorithme, souvent la première partie et la dernière partie du classement opéré ²².

“ Dans Parcoursup, il y a une contradiction énorme : on nous pousse à valoriser nos engagements, à rédiger des PFM, etc pour que personne ne les regarde et que seules nos notes soient prises en compte par les algorithmes. C'est frustrant de se dire que les formations ne jurent que par les classements et les notes. ”

- Romain -

Or, les paramètres des algorithmes, différents dans chaque formation, ne sont pas publics. L'UNEF a mené à ce sujet une longue bataille juridique, qui a permis d'obtenir la publication obligatoire de rapports par les établissements sur le déroulement de leur procédure de sélection. Craignant une discrimination, notamment en fonction du lycée d'origine, l'UNEF a dès 2018 saisi toutes les universités afin qu'elles communiquent leurs algorithmes. Face aux multiples refus, nous avons intenté des actions juridiques ayant abouti à une décision du Conseil constitutionnel (grâce à une Question Prioritaire de Constitutionnalité) imposant aux établissements d'enseignement supérieur de permettre l'accès aux critères utilisés pour sélectionner les candidat·e·s sur Parcoursup et les algorithmes utilisés localement pour chaque filière. Cependant, le conseil d'Etat a, par la suite, eu une lecture restrictive de cette décision, en se contentant d'exiger des établissements des rapports sur leurs démarches d'inscription. Ainsi, ces rapports n'entrent pas dans le détail des paramètres des algorithmes, et il est donc impossible de savoir par exemple pour chaque formation quelle note a le plus été pris en compte, si des analyses lexicométriques des appréciations sont effectuées - pour repérer par exemple le terme "bavardage" ou si un coefficient négatif a été appliqué aux lycéen·ne·s de baccalauréat professionnel. La sélection introduite par Parcoursup est donc particulièrement obscure, de même qu'elle est très arbitraire puisque selon les coefficients choisis, le classement peut changer du tout au tout. En outre, si les paramètres des algorithmes sont opaques, il est établi que les notes sont pondérées selon le lycée d'origine, ce qui est discriminatoire. Le lycée d'origine est notamment utilisé pour attribuer des bonifications à des candidat·e·s en provenance des établissements considérés comme d'un bon niveau et prestigieux. La prise en compte du lycée d'origine se fait de façon totalement aléatoire, non transparente et discriminante dans le tri des dossiers. Il s'agit là d'une pratique de nature à remettre en cause l'égalité de traitement des candidat·e·s et qui nuit de nouveau particulièrement aux personnes qui viennent des lycées défavorisés socialement. Pour cela, il est impératif d'anonymiser les candidatures sur Parcoursup. Le défenseur des droits en a d'ailleurs fait état dans une décision rendue en 2019 du caractère discriminant

²¹ Collectif Nos Services Publics, "Parcoursup, une génération en attente", <https://nosservicespublics.fr/parcoursup>

²² FROUILLOU Leila, PIN Clément, VAN ZANTEN Agnès, « Chapitre 2. D'APB à Parcoursup. Deux conceptions de l'affectation post-bac et leurs effets sur les inégalités », dans : Melchior Simioni éd., Comment ça matche. Une sociologie de l'appariement. Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2022, p. 61-99. DOI : 10.3917/scpo.simio.2022.01.0061. URL : <https://www.cairn.info/--9782724639001-page-61.htm>

²³ DÉCISION 2019-021 DU 18 JANVIER 2019 RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME NATIONALE DE PRÉINSCRIPTION EN PREMIÈRE ANNÉE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (PARCOURSUP) - 28 -

que pourrait revêtir ce critère. Il en est de même pour la Cour des Comptes dans un rapport ²⁴ présenté devant l'Assemblée Nationale en 2020 qui pointe des "paramètres parfois contestables" dans la sélection.

Une sélection fortement anxiogène

D'après le syndicat la Voix Lycéenne, 60% des lycéen-ne-s ne se sentent pas bien informé-e-s sur l'orientation, le fonctionnement de Parcoursup, les choix et inscriptions.

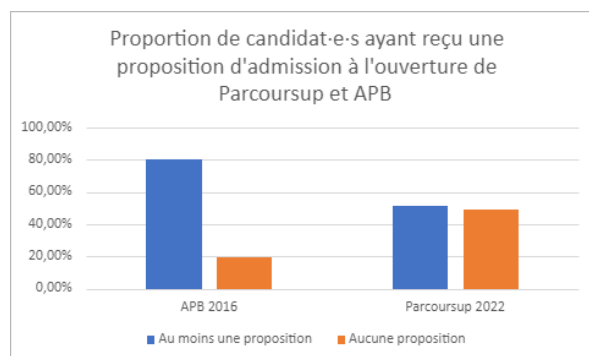
Le remplacement d'APB par Parcoursup a entraîné un accroissement considérable de l'anxiété des jeunes face à l'entrée dans le supérieur. Un sondage de 2021 commandé par le ministère de l'enseignement supérieur lui-même indique ainsi que 82% des jeunes trouvaient Parcoursup stressant²⁵. Ce caractère anxiogène de Parcoursup est lié bien entendu au contexte de manque de places dans l'enseignement supérieur, mais aussi à la généralisation de la sélection, à une procédure très longue et mentalement pesante faute de hiérarchisation des vœux, à des démarches lourdes et chronophages et à un manque d'information et d'accompagnement sur la procédure.

En premier lieu, la mise en place de la sélection en licence et plus largement la politique d'Emmanuel Macron de renforcement de la sélection ont conduit à une mise en concurrence généralisée des jeunes sur leur dossier scolaire, qui a un caractère particulièrement anxiogène. L'instauration de Parcoursup a signifié une omniprésence de la sélection, quand pour un nombre non négligeable de filières le seul critère d'accès était l'obtention du baccalauréat. Ainsi, durant leur formation au lycée, les jeunes sont placés dans une situation de concurrence pour pouvoir accéder à l'enseignement supérieur, et plus encore à la filière de leur choix. Il ne suffit plus pour accéder au système universitaire d'obtenir les qualifications associées au diplôme du baccalauréat, mais d'être meilleur que les autres. Cette concurrence généralisée est une source importante d'angoisse.

Par ailleurs, le fonctionnement de la plateforme en lui-même est fortement anxiogène du fait de l'absence de hiérarchisation des vœux.

La première conséquence de cette absence de hiérarchisation des vœux est que seulement la moitié des candidat-e-s reçoivent des propositions d'admission à l'ouverture de la plateforme. Ainsi, avec APB, 81% des candidat-e-s avaient au moins une proposition d'admission à l'ouverture des réponses (chiffres de 2016) contre 51% des candidat-e-s sur Parcoursup (chiffres de 2022). En outre, parmi celles et ceux qui ont reçu au moins une proposition d'admission, beaucoup n'en ont reçu qu'une seule qui n'est pas forcément celle qui leur plaît le plus. En effet, sur Parcoursup, les candidat-e-s moins bien classés doivent attendre que les mieux classé-e-s fassent leur choix parmi les nombreuses propositions qu'ils et elles ont reçues avant de recevoir une proposition d'admission. Sur APB, le choix était fait en amont via la hiérarchisation des vœux, et les propositions d'admission sur les vœux moins bien classés étaient automatiquement redistribuées. La forte part d'étudiant-e-s sans proposition d'admission est d'autant plus anxiogène du fait du calendrier de Parcoursup : la première vague de résultats tombe peu de temps avant le baccalauréat, démotivant fortement beaucoup de jeunes.

Source des données: Tableau de bord 2022 de Parcoursup et rapport de la Cour des Comptes de 2019



²⁴ Cour des comptes, *Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi orientation et réussite des étudiants - Communication au comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale*, Février 2020 <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-03/20200227-rapport-premier-bilan-loi-ORE-3.pdf>

²⁵ Source : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/opinion-des-n-o-bacheliers-sur-parcoursup-202109-13927.pdf>

La seconde conséquence de cette absence de hiérarchisation des vœux est une attente très longue pour obtenir une proposition d'admission. En effet, les candidat·e·s ayant reçu plusieurs propositions d'admission disposant à chaque fois d'un temps de réflexion avant de devoir renoncer à l'une de ces propositions, la libération des places prend un temps significatif. En 2019, le gouvernement a d'ailleurs dû faire machine arrière face au désastre de la première année de Parcoursup, où la phase principale s'étendait jusqu'à septembre. Plus récemment, le ministère a en outre fait un nouvel aveu d'échec, en réintroduisant une très légère dose de hiérarchisation des vœux après la fin de la phase principale, dans l'objectif assumé d'accélérer une procédure bien trop longue. Outre la longueur de la procédure, son caractère anxiogène est lié à l'absence de vagues de réponse à date déterminée : les réponses sont reçues ont compte-goutte par les lycéen·ne·s, qui doivent vérifier chaque jour si elles ou ils ont reçu une réponse d'admission ou de combien ils ou elles sont remontées sur la liste d'attente.

Le caractère anxiogène de Parcoursup est en outre lié aux démarches très chronophages que la plateforme nécessite. En effet, les candidat·e·s doivent désormais rédiger des avis motivés pour toutes les formations qu'elles ou ils demandent, même les licences universitaires puisque celles-ci sont désormais sélectives. Or, la rédaction de ces avis motivés nécessite un temps considérable.

Enfin, le caractère anxiogène de Parcoursup est également lié au manque d'information et d'accompagnement de nombreux·ses jeunes. Ainsi, une enquête du syndicat lycéen la Voix Lycéenne montre que 60% des lycéen·ne·s ne se sentent pas bien informé·e·s sur l'orientation, le fonctionnement de Parcoursup, les choix et inscriptions. En effet, les professeurs n'ont pas le temps suffisant ni la formation pour accompagner les jeunes sur leur orientation, et le nombre de conseillers d'orientation est bien trop faible.

FOCUS : ÉTUDIANT·E·S EN SITUATION DE HANDICAP : UN PARCOURS DU COMBATTANT POUR ACCÉDER À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET Y POURSUIVRE SES ÉTUDES

Depuis 2005, le nombre d'étudiant·e·s en situation de handicap a été multiplié par 5 et ce sont désormais près de 40000 étudiant·e·s concerné·e·s qui sont inscrit·e·s en France. Pour beaucoup d'entre eux, la scolarité dans l'Enseignement Supérieur s'apparente à une course d'obstacles de l'entrée en licence jusqu'à la fin des études, la faute d'un manque de moyens dans l'accompagnement de chaque situation et à une sélection féroce à chaque instant du parcours. Cela conduit en moyenne à ce que les étudiant·e·s en situation de handicap suivent des scolarités plus courtes et étudient dans des filières moins prestigieuses.

Parce que l'UNEF milite pour un Enseignement Supérieur accessible à toutes et tous dans de bonnes conditions, nous demandons l'arrêt de l'invisibilisation du handicap dans la sélection à l'université et un investissement enfin conséquent pour donner aux missions handicap des établissements les moyens d'assurer à chacun·e une scolarité digne et épanouissante.

Une invisibilisation prononcée des handicaps sur Parcoursup et un accompagnement tardif

L'opacité de la procédure d'entrée en licence via Parcoursup concerne largement les étudiant·e·s en situation de handicap. A l'heure actuelle et contrairement à la plateforme précédente APB, le critère du handicap n'est pas un critère édifié comme prioritaire par la plateforme. Actuellement les candidat·e·s sur Parcoursup n'ont la possibilité que de remplir uniquement une fiche de liaison handicap mais dont les établissements n'ont connaissance seulement après la publication des résultats de la phase d'admission. De même si les contacts des référent·e·s handicap de chaque établissement doivent être notifiés sur Parcoursup, l'examen des candidatures ne tiendra pas compte en amont du handicap du ou de la candidat·e.

En outre, les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) proposent un accompagnement spécifique pour les étudiant·e·s en situation de handicap, mais celui-ci intervient uniquement a posteriori dans la procédure, conduisant de fait à une anxiété importante des étudiant·e·s. Cet accompagnement tardif pose d'autant plus problème que pour beaucoup d'étudiant·e·s en situation de handicap, commencer des études dans le supérieur demande des aménagements parfois lourds pour la scolarité et la vie quotidienne et nécessite de l'anticipation. Actuellement, cette anticipation n'est pas de mise. En outre, la reconnaissance de certains handicaps demeure complexe et les CAES refusent parfois de prendre en charge certaines situations.

L'UNEF revendique donc qu'un accompagnement se fasse en amont des résultats de candidatures et non pas a posteriori. Si, par exemple, un·e étudiant·e en situation de handicap a besoin d'étudier à proximité de son lieu de vie, une commission doit pouvoir en amont garantir une place à l'étudiant·e dans une formation avant les résultats des affectations. Si l'UNEF se bat en outre pour la sortie de la sélection à l'entrée du supérieur, nous revendiquons dans l'immédiat que le critère du handicap puisse être indiqué par les candidat·e·s si elles ou ils le souhaitent et devienne au même titre que le critère de bourse un indicateur impératif de priorisation des candidatures. L'indication du handicap doit se faire uniquement selon la volonté des candidat·e·s, pour que cela ne puisse être un vecteur de stigmatisation.

Dans l'absolu et en accord avec la loi, l'UNEF rappelle que tout·e étudiant·e doit pouvoir accéder à la filière de son choix et bénéficier le cas échéant de moyens visant à adapter au mieux la scolarité au handicap. Or, le manque de moyens dévolus à cet objectif fait que les missions handicap des établissements sont aujourd'hui obligées de faire des choix entre les situations et de ne pas pouvoir prendre en charge correctement les demandes de tou·te·s les étudiant·e·s.

Leïla a candidaté sur Parcoursup cette année mais son handicap n'a pas été pris en compte dans la procédure. Elle n'a pas d'inscription proche de son domicile alors qu'elle a besoin de suivi médical. Elle a contacté la CAES mais sans succès et nous a contacté-e-s sur la plateforme SOS inscriptions pour obtenir de l'aide :

“ J'ai un handicap qui ne me permet pas de faire de longues distances ou de loger seule. Sauf que sur Parcoursup je me retrouve avec un vœu loin de mon domicile et de mes médecins ce qui m'empêchera de faire correctement mon suivi médical et aggravera mon état de santé. Depuis la mi-juin 2022, j'effectue de longues démarches pour pouvoir accéder à la fac plus proche de mon domicile à Paris. Seulement lors de la phase principale parcoursup, le seul vœu que j'ai pu avoir est une licence dans une université de banlieue parisienne loin de chez moi. ”

- Leïla, diplômée du baccalauréat -

Entrée en master : un droit à la poursuite d'étude loin d'être acquis

Depuis 2021, une circulaire prévoit un réexamen des candidatures refusées par le rectorat pour un étudiant-e en situation de handicap dans le cadre du droit à la poursuite d'étude mis en place en 2016. Si cette demande est acceptée, le rectorat doit alors proposer trois solutions dans des filières où l'étudiant-e a fait cette demande dans le respect de ses besoins d'aménagement de scolarité. Cependant et comme pour l'ensemble des étudiant-e-s, le droit à la poursuite d'étude est aujourd'hui largement remis en cause dans les faits et de moins en moins de saisines rectores aboutissent.

Au-delà de la sélection féroce pratiquée à l'entrée du master, beaucoup d'étudiant-e-s en situation de handicap renoncent à des études longues faute d'aménagements de scolarité suffisants. Ces dernier-es en master ne représentent que 21,5% en 2021 contre 32,6% pour la population étudiante globale. De même, seuls 0,7% poursuivent en doctorat contre 4,5% globalement.

En outre, il s'agit là encore d'un accompagnement tardif, qui laisse pendant longtemps les étudiant-e-s dans l'attente d'une solution. En conséquent, de nombreux-ses étudiant-e-s en situation sont dans une grande souffrance.

“ La première année j'ai eu des refus pour ton mes masters et j'ai même effectué la saisine du rectorat en faisant part de mon handicap. Ceci n'y a rien changé. La saisine du rectorat n a aucun sens, il re dépose ton dossier dans des facs qui t'ont déjà refusé la première fois, il est logique qu'ils refuseront une deuxième fois. Deuxièmement année que je candidate, des refus et une liste d'attente (sans rang). ”

- Jules -

“ En tant qu'étudiante étrangère en situation de handicap je vous laisse imaginer mon état psychologique à l'heure actuelle où je n'ai toujours pas d'inscription en master. Je ne peux ni me soigner ni poursuivre mes études faute d'inscription. ”

- Inès -

Pour garantir la poursuite d'études des étudiant·e·se droit à la poursuite d'études des étudiant·e·s en situation de handicap, la sortie de la sélection est essentielle. Dans l'immédiat, un accompagnement en amont et la visibilité du handicap selon le souhait de l'étudiant·e sont nécessaires.

Au-delà de la sélection féroce pratiquée à l'entrée du master, beaucoup d'étudiant·e·s en situation de handicap renoncent à des études longues faute d'aménagements de scolarité suffisants. Ces dernier·es en master ne représentent que 21,5% en 2021 contre 32,6% pour la population étudiante globale. De même, seuls 0,7% poursuivent en doctorat contre 4,5% globalement ²⁷.

Cette sous-représentation dans les études longues est la conséquence du manque de moyens consacré au suivi de la scolarité des étudiant·e·s en situation de handicap et à la mise en place des mesures d'accompagnement afférentes.

Au-delà du respect effectif du droit à la poursuite d'étude, l'UNEF revendique la mise en place de moyens suffisants pour accompagner les étudiant·e·s en situation de handicap tout au long de leur scolarité, de la licence au doctorat.

²⁷ Source : MESRI - DGESIP

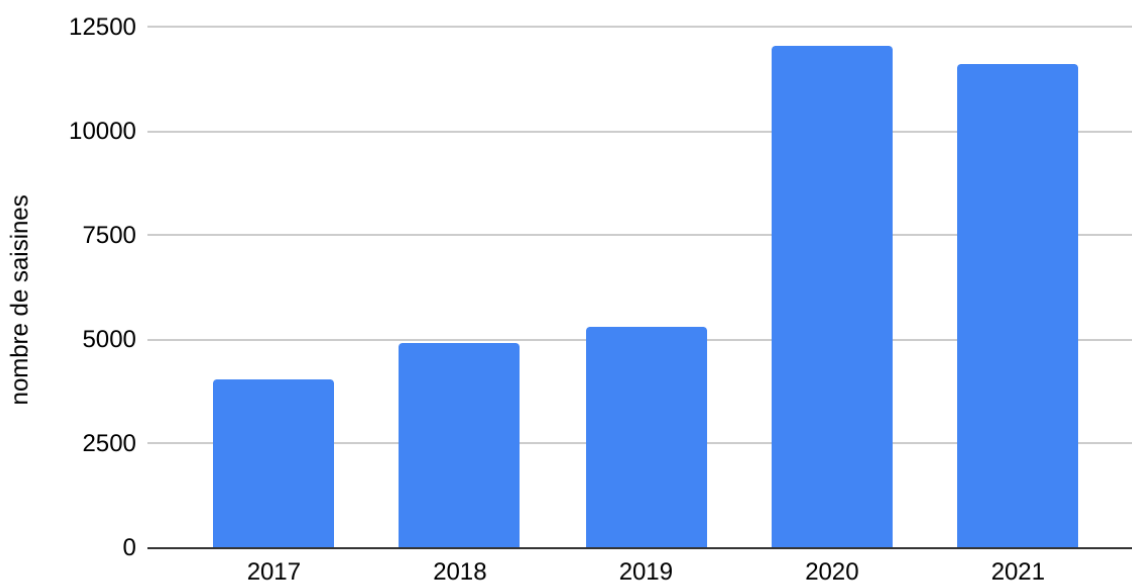
PARTIE 2 : APRÈS 5 ANS DE MANDAT D'EMMANUEL MACRON, UNE VÉRITABLE CRISE DE L'ENTRÉE EN MASTER

Introduction

La politique de sous-investissement d'Emmanuel Macron a eu des conséquences non seulement à l'entrée de l'enseignement supérieur, mais aussi concernant la poursuite d'études. On assiste depuis 2020 à une crise sans précédent de l'entrée en master, avec une hausse fulgurante du nombre d'étudiant·e·s sans inscription. En effet, Emmanuel Macron, par choix idéologique, n'a pas investi suffisamment pour absorber la hausse démographique. Cette politique a été menée dans un cadre où la sélection à l'entrée du M1 était légale depuis la loi master de 2016. Cette loi a en effet déplacé à l'entrée du M1 la sélection qui s'opérait de fait à l'entrée du M2, tout en introduisant un droit à la poursuite d'études qui, dans les faits, est inexistant et qui a été affaibli par la politique d'Emmanuel Macron. Les étudiant·e·s sont encore une fois les premières victimes du renforcement de la sélection.

Une hausse dramatique du nombre d'étudiant·e·s sans inscription

Evolution du nombre total de saisines du rectorat de 2017 à 2021



Source : données communiquées dans le cadre du comité de suivi Trouver Mon Master

Le dernier quinquennat a été marqué par une très forte augmentation du nombre d'étudiant·e·s saisissant le rectorat faute de place en master. Ainsi, 11 615 étudiant·e·s ont effectué une saisine en 2021, contre 4043 en 2017. Si le nombre de saisines a baissé entre 2021 et 2020, cette baisse reste très légère. Sylvie Retailleau a annoncé une baisse de 30% des saisines pour l'année 2022 à l'occasion de sa conférence de presse de rentrée, mais la campagne n'étant pas terminée le nombre de saisines peut encore évoluer. Les données de saisines sont les seules dont nous disposons pour évaluer le nombre d'étudiant·e·s sans inscription en master chaque année, mais elles sont imparfaites. En effet, un nombre significatif d'étudiant·e·s n'est pas informé de l'existence de cette procédure. En outre, les critères pour effectuer une saisine sont stricts et beaucoup d'étudiant·e·s n'entrant pas dans les critères renoncent à tenter la démarche. Le nombre de 11 615 étudiant·e·s sans inscription pour 2021 est donc nettement sous-estimé.

En 2021, les filières les plus en tension à l'entrée du master sont le droit, la psychologie, les sciences de la vie et l'économie et gestion. Ce sont en effet les étudiant·e·s ayant une licence dans ces disciplines qui sont les plus nombreux·ses à effectuer une saisine: 3261 saisines d'étudiant·e·s ayant une licence de droit, 1442 de psychologie, 800 de sciences de la vie et 422 d'économie et gestion. Cependant, de nombreuses autres filières sont également sous tension dans certaines régions, comme l'Île-de-France.

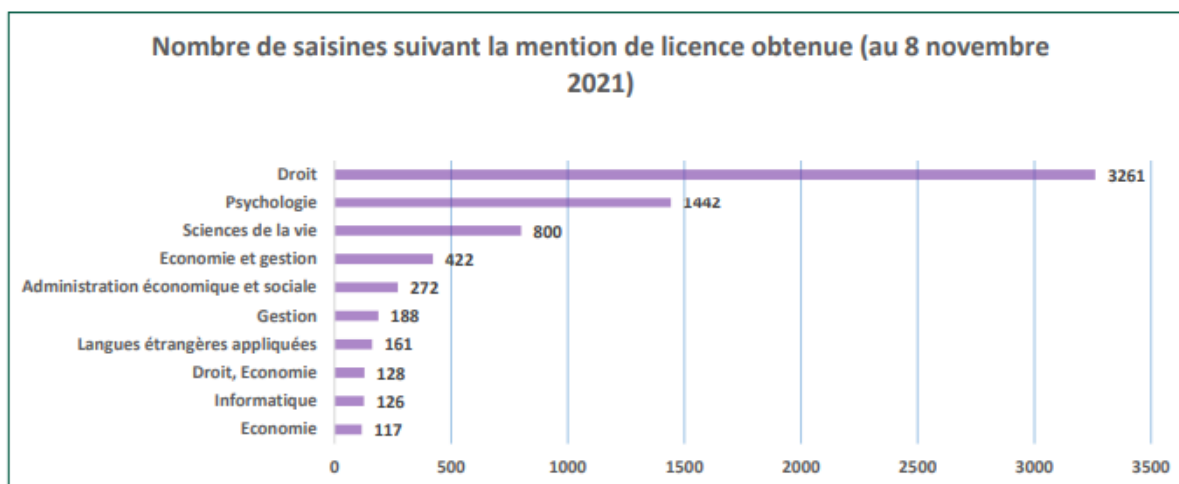


Tableau issu de la présentation du comité de suivi de Trouver Mon Master

Créations de places : entre fausses promesses et déni du gouvernement

- **4000 places annoncées en 2021 // 1000 supprimées en 2022**
- **0 place annoncée cet été**

La hausse sidérante du nombre d'étudiant·e·s sans inscription traduit un manque de places criant en master. La hausse démographique n'a pas été anticipée et le gouvernement a fait le choix délibéré du sous-financement de l'enseignement supérieur. Sous pression, le gouvernement a fait des annonces de créations de places, avec une annonce de 4000 places en 2021. Pourtant, en 2022, des places en master n'ont pas été créées, mais supprimées, comme l'a montré le collectif Vite Mon Master en centralisant les capacités d'accueil votées en conseil d'administration des universités en 2021 et 2022. Ainsi, sur 1613 masters référencés, 1165 places ont été supprimées. Cette évolution va à rebours du discours gouvernemental. Même dans les deux filières les plus sous tension, des places ont été supprimées : 77 places en moins en droit, 103 en psychologie. Dans d'autres filières très sélectives, des places ont été créées, mais en nombre très limité : 5 places en informatique et numérique, 199 en éco-gestion, 203 en filières sciences de la vie et sciences de la terre. Il est notable que les formations en informatique et dans le numérique, très valorisée par le gouvernement dans le discours, n'a pas véritablement soutenue dans les faits.

Données de Vite Mon Master :

Sur 1613 masters référencés ➡ -1165 PLACES EN M1 À LA RENTRÉE 2022 (hors MEEF)

En filière sciences humaines et sociales ➡ -909 places par rapport à 2021

En filière arts, lettres, langues ➡ -213 places par rapport à 2021

En psychologie ➡ -103 places par rapport à 2021

En filière droit ➡ -77 places par rapport à 2021

En filière sciences, technologies santé ➡ -74 places par rapport à 2021

Dans le détail :

- En filière sciences de la vie et sciences de la terre —→ + 203 places par rapport à 2021
- En filière informatique et numérique —→ + 5 places par rapport à 2021

En filière staps —→ + 12 places par rapport à 2021

En filière économie gestion —→ + 199 places par rapport à 2021

A l'hypocrisie gouvernementale a succédé le déni : à l'été 2022, la ministre Sylvie Retailleau a annoncé devant le Sénat qu'aucune place ne serait créée en master car des places restaient vacantes dans certains territoires. Sans transparence des établissements et sans données centralisées au niveau national sur les places vacantes, il est en premier lieu difficile de mesurer la réalité et l'ampleur du phénomène, qui peut ne concerner que quelques places dans des mentions très spécialisées. Surtout, le gouvernement fait ainsi preuve d'un impressionnant mépris des contraintes géographiques des étudiant·e·s. Sylvie Retailleau a ainsi déclaré :

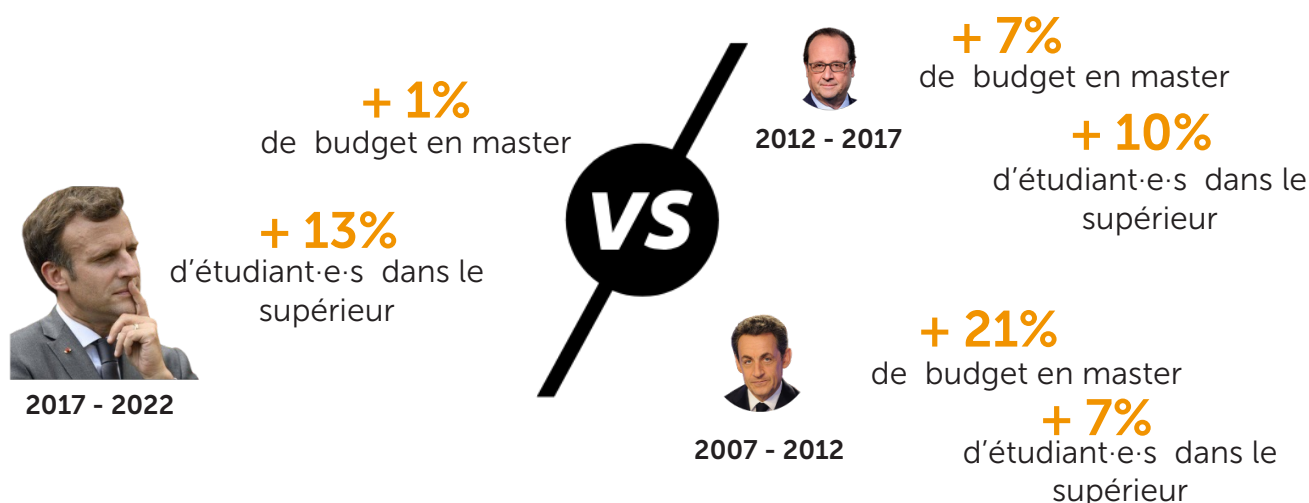
« En droit, il y a des universités saturées, et d'autres comme Brest qui ne remplissent pas. On regardera, mais on ne peut pas ouvrir des places s'il en existe dans la même discipline qui sont libres. »

Ainsi, un jeune ayant gandi à Nice et n'ayant pas de place dans la filière de son choix dans cette ville devrait déménager à Brest si des places y sont vacantes, comme si aucune attache familiale, sociale ou affective ne pouvait le lier à sa ville d'origine et comme si aucune problématique financière ou pratique ne se posait. Ces propos sont révélateurs du décalage du gouvernement vis-à-vis de la réalité des jeunes. La problématique géographique est pourtant d'autant plus prégnante que la France s'étend sur un vaste territoire, en particulier avec ses territoires d'Outre-Mer.

Lors des concertations ouvertes autour de la nouvelle plateforme de candidature en master, Sylvie Retailleau a confirmé la volonté du gouvernement de ne pas annoncer de nouvelles créations de places, avançant cette fois le manque de données à l'échelle nationale. Pourtant, les données déjà à disposition sont largement suffisantes pour agir et, face à l'urgence, il n'est plus possible d'attendre.

Des moyens insuffisants pour une création de places effective et un sous-financement qui s'aggrave

-40 millions d'euros de budget pour les formations en master en 2022 par rapport à 2021



Le manque de places criant en master est lié à un sous-investissement chronique de l'Etat, qui ne permet pas l'embauche d'enseignant·e·s et de personnel administratif sur des postes pérennes ainsi que l'acquisition de nouveaux locaux. Ce sous-financement s'est aggravé sous le quinquennat d'Emmanuel Macron : de 2017 à 2022, le budget pour les formations en master prévu dans la loi de finances n'a augmenté que de 1%²⁹ quand le nombre d'étudiant·e·s dans l'enseignement supérieur a augmenté de 13% et que l'inflation cumulée sur cinq ans a fait s'accroître de nombreux coûts pour les établissements. Emmanuel Macron a nettement moins investi que ses prédécesseurs pour les formations de master : le budget pour celles-ci a été augmenté de seulement 1% contre 8% sous François Hollande et de 21% sous Nicolas Sarkozy, alors même que c'est sous le quinquennat d'Emmanuel Macron que les effectifs d'étudiant·e·s dans l'enseignement supérieur ont le plus augmenté.

En outre, l'an dernier, le gouvernement a même baissé de 40 millions d'euros les crédits alloués aux formations de master dans le programme 150, alors même qu'il communiquait sur un plan de créations de places financé par un plan de relance (programme 364). Si des crédits ont bien été prévus dans ce plan de relance pour des créations de places dans l'enseignement supérieur, comment imaginer que ces créations de places soient possibles quand en parallèle les dotations pour les formations de master dans le programme 150 ont baissé de 40 millions d'euros ? Ces données montrent un double discours trompeur de la part du gouvernement. En outre, le financement de créations de places via un plan de relance temporaire (ici sur trois ans) ne permet pas pour les établissements de se projeter sur le long terme et donc d'accroître les capacités d'accueil durablement.

Un droit à la poursuite d'études loin d'être effectif

4 étudiant·e sur **5** sans aucune réponse du rectorat en 2021

9 étudiant·e·s sur **10** n'ont pas d'inscription à l'issue de la saisine en 2021

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre total de saisines	4034	4942	5327	12050	11615
Nombre de saisines recevables	2050	2784	2859	7148	6410
Nombre d'étudiant·e·s ayant reçu au moins une proposition d'admission	-	-	-	-	2469
Nombre d'étudiant·e·s ayant reçu les trois propositions du rectorat ou ayant accepté une proposition avant de recevoir les trois propositions	816	991	959	1598	1257
Nombre d'étudiant·e·s ayant finalement accepté une proposition	704	879	851	1486	1185

Source : données communiquées dans le cadre du comité de suivi Trouver Mon Master

Mis en place en 2016 dans le cadre de la loi master, le droit à la poursuite d'études était censé garantir pour tout·e étudiant·e titulaire d'une licence l'accès à un master. Pour cela, des saisines peuvent être faites par les étudiant·e·s auprès du rectorat, qui doit ensuite effectuer trois propositions d'admission. Ce dispositif est loin de fonctionner : en 2021, sur 11 615 saisines, 1 185 ont conduit à une proposition acceptée par l'étudiant·e. Un·e étudiant·e sur dix seulement obtient donc finalement une place grâce à la procédure de saisine. Ce résultat désastreux s'explique à plusieurs niveaux : l'invalidation de nombreuses saisines du fait de critères très stricts, un dispositif trop peu connu, l'incapacité du rectorat à effectuer des propositions d'admission et encore moins les trois propositions prévues et enfin un problème d'adéquation entre les propositions faites et les projets des étudiant·e·s.

De nombreuses saisines invalidées en raison de critères stricts

La saisine du rectorat est soumise à plusieurs conditions, qui ont été durcies en 2021. Ainsi à l'heure actuelle, pour saisir le rectorat, un·e étudiant·e doit avoir rempli les critères suivants:

- Avoir obtenu leur licence lors de l'une des trois dernières années universitaires
- N'avoir reçu aucune réponse positive à leur candidature de master
- Avoir obtenu sa licence ou reçu son dernier rejet de candidature il y a moins de 15 jours
- Avoir effectué au moins 5 candidatures dans des mentions compatibles avec sa licence
- Avoir fait des candidatures dans deux mentions de master différentes
- Avoir fait des candidatures dans deux établissements d'enseignement supérieur

différents

Ces conditions sont valables s'il existe deux universités dans la région académique de l'étudiant·e, ce qui est le cas dans la plupart des régions académiques

Avant 2021, le nombre de candidature requis était de deux au lieu de cinq et les critères concernant les mentions de master et le nombre d'établissements n'existaient pas.

Le résultat de ces critères très stricts est que de nombreuses saisines sont invalidées.

Ainsi sur, **11 615** saisines en 2021



6 410 seulement ont été considérées comme valides

L'effet du durcissement des critères de saisine est visible en 2021: quand 59% des saisines étaient considérées comme valables en 2020, seules 55% en l'étaient en 2021.

Conditions de saisine du recteur

S'il existe au moins deux universités dans votre région académique, vos candidatures en première année d'une formation conduisant au DNM doivent :

- 1. être au moins au nombre de cinq (placements sur liste complémentaire compris) ;**
- 2. porter, pour cinq d'entre elles, sur des mentions de master compatibles avec la mention de votre DNL (cette compatibilité étant définie par l'annexe de l'arrêté du 6 juillet 2017 modifié, accessible [ici](#)) ;**
- 3. concerner au moins deux mentions de master distinctes ;**
- 4. avoir été adressées à au moins deux établissements d'enseignement supérieur différents.**

S'il n'existe qu'une seule université dans votre région académique (c'est le cas en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, à La Réunion, en Martinique, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française), vous devez simplement avoir effectué au moins deux candidatures en première année de master.

Conditions de saisines du rectorat affichées sur le site [Trouver Mon Master](#)

Un dispositif trop peu connu...

De nombreux·ses étudiant·e·s n'effectuent pas de saisine faute d'avoir été informé·e du dispositif à temps. Beaucoup le découvrent seulement après la phase de candidature et master et ne remplissent pas les critères ou ont dépassé le délai pour faire un recours.



“ Diplômée d'une licence en biologie et d'un BTS, j'ai fait moins de cinq candidatures en master, ne m'attendant pas à essayer uniquement des refus. Je ne connaissait pas l'existence du dispositif avant de candidater et, quand j'ai appris son existence, j'ai constaté que je n'entrais pas dans les critères. ”

- Éva -

Un rectorat dans l'incapacité d'effectuer des propositions d'admission à tou.te.s les étudiant·e·s

Après le risque validation de leur saisine, le second obstacle rencontré par les étudiant·e·s est l'incapacité du rectorat à effectuer des propositions d'admission à l'ensemble des étudiant·e·s. Ainsi, en 2021, seuls 2 469 étudiant·e·s sur 11 615 saisines au départ et sur 6410 saisines considérées comme valides ont obtenu au moins une proposition d'admission. Les difficultés du rectorat sont liées au manque de place : beaucoup de formations ne peuvent accueillir plus d'étudiant·e·s car les capacités d'accueil maximales ont été atteintes. En outre, ces difficultés sont aussi dûes au refus de certaines formations, par élitisme, d'accepter des étudiant·e·s n'entrant pas tout à fait dans leurs critères de sélection.

Un nombre de propositions insuffisant et des propositions inadéquates ...

Dernier obstacle pour les étudiant·e·s ayant eu une proposition du rectorat : très souvent, le rectorat effectue une ou deux propositions au lieu des trois qu'il doit faire et beaucoup de propositions ne correspondent pas au projet des étudiant·e·s. Parfois, elles sont même très éloignées. Il est ainsi fréquent que des étudiant·e·s en psychologie ou en droit se voient proposer une place en master MEEF, soit la formation pour devenir enseignant·e. En 2021, sur les 2469 étudiant·e·s à avoir reçu au moins une proposition d'admission, la moitié (1212) a eu moins de trois propositions et n'a accepté aucune proposition. En outre, 72 étudiant·e·s ont certes reçu trois propositions mais n'en ont accepté aucune faute de proposition adéquate. L'arrivée des propositions est enfin très tardive, ce qui occasionne beaucoup de stress chez les étudiant·e·s.

“ Ayant prévu de rechercher un stage en psychologie pendant les vacances mais ne pouvant le faire à cause de l'incertitude d'une admission en master.... J'ai déménagé pour avoir l'opportunité de bouger si un master en France venait à me proposer une admission, je suis actuellement logé chez un ami, je n'ai pas de master, mais une proposition d'oral avec un dossier un projet de mémoire etc. À faire en 48h.... Pour une potentielle admission 4 jours avant la rentrée. Si l'admission est faite, je vais devoir me trouver un appartement, en plus d'un sujet de mémoire, d'un stage, tout en suivant mes cours de master le tout en 2 semaines. Quelle ironie en tant qu'étudiante en psychologie de se retrouver avec une problématique anxio dépressive. ”

- Cassandre, étudiante en psychologie à Toulouse -

Au final, seulement 1 185 étudiant·e·s ont accepté une proposition d'admission sur 11 615 étudiant·e·s ayant fait une saisine au départ. Cela représente 1 étudiant·e sur 10 seulement qui s'inscrit via la procédure. Beaucoup de jeunes ont ainsi la sensation que la saisine en master crée des espoirs vains.

“ Je trouve que la plate-forme de saisine donne un faux espoir aux étudiants ”

- Samy, étudiant sans inscription en master cette année après deux ans de candidature -

Des étudiant·e·s en souffrance et des projets d'avenir brisés

Derrière les chiffres de saisine du rectorat se trouvent des étudiant·e·s en grande souffrance psychologique. Alors qu'ils se sont investi·e·s dans leur cursus pendant trois ans et ont commencé à affiner leur projet d'avenir, la possibilité de continuer dans la voie qu'ils ont choisi ne leur est pas offerte. Le sentiment leur est en outre donné qu'ils sont responsables de ne pas obtenir d'inscription, quand le manque de places en master et donc les carences de l'Etat en sont la cause.

“ 4 ans de sélection en master, 58 refus rien que cette année, ma santé mentale a été mis en jeu, mon corps n'en peut plus alors avec regret j'arrête de candidater dans le master qui m'aurait permis d'avoir le métier que je veux depuis le collège. ”

- Amélie, étudiante toujours sans inscription après
une licence de psychologie à Versailles -

“ J'ai fait une année sabbatique contrainte pour 2021/2022 car sur une 20aine de candidatures j'ai été refusée partout pour "niveau insuffisant" alors que j'ai terminé mes diplômes (licence et master recherches) avec mention dont une « très bien ». J'ai fait une dépression et j'avais même des pensées suicidaires car je ne trouvais pas de travail car trop de diplômes, pas d'expériences ou pas de diplôme avec l'intitulé exact (j'avais parfois toutes les compétences mais n'ayant tel diplôme avec tel intitulé on ne voulait pas de moi) Je postulais dans plus de 30 master cette année, partout en France, dans des domaines qui ne me plaisaient même pas. J'ai fini par abandonner car je n'étais prise que dans quelques masters mais sans débouchés concrets. J'ai remarqué que les études ne faisaient pas équitablement car j'ai été refusée dans une université pour « niveau insuffisant » et 3 semaines plus tard ils m'ont accepté pour « mon excellent niveau » ”

- Émilie, étudiante en réorientation sans inscription
en master communication -

“ Les demandes de master sont une source de stress énorme et de démotivation. ”

- Élina, étudiante toujours sans inscription après
une licence en droit à Poitiers -

Beaucoup de jeunes éprouvent aussi une forte colère et un profond sentiment d'injustice de ne pas pouvoir accéder à une formation de master.

“ Je trouve ça scandaleux et cruel de ne pas laisser des étudiants qui ont bossé dur pour arriver jusqu'en master pouvoir intégrer le master de leur choix. La moitié des jeunes d'aujourd'hui ne poursuivent plus leurs études et on continue d'empêcher d'étudier ceux qui veulent continuer ? C'est n'importe quoi, que le Gouvernement prenne ses dispositions concernant la cruauté de la sélection en master... ”

Antoine a été refusé dans tous ses vœux. Pour l'an prochain, il compte chercher un emploi puis recandidater l'année suivante.

- Antoine, étudiant en droit sans inscription après
une licence de droit à Paris -

“ Je suis étudiante étrangère, j’ai quitté mes parents ma famille pour réaliser mon projet professionnel, j’ai réussi à avoir ma licence en 3ans malgré toutes les difficultés que j’ai rencontrées, je suis déterminée, motivée, persévérante et prête à fournir tous les efforts possibles pour réussir, malheureusement le système a décidé autrement, après 3 ans d’études dans un domaine où tu t’es projeté et concentré que sur ça, on te dit que tu ne peux pas continuer jusqu’au bout, c’est triste de voir qu’aujourd’hui l’enseignement est inaccessible pour les personnes motivés et qui veulent réussir, c’est triste de voir un étudiant s’écrouler après autant d’investissements, je trouve ça limite injuste. Mon seul moyen de soulager l’injustice, la colère, la tristesse et le désespoir que je ressens est le partage. Merci de m’offrir cette possibilité.

”

Soraya est d’autant plus angoissée qu’elle est étudiante étrangère et risque de ne pas pouvoir renouveler son titre de séjour si elle n’obtient pas d’inscription. Elle a saisi le rectorat, mais n’a pour l’heure pas obtenu de proposition d’admission.

- Soraya, étudiante sans inscription qui a fait sa licence en psychologie à Lyon -

Pour certain·e·s étudiant·e·s , le manque de place en master a pour conséquence un rallongement des études : certain·e·s étudiant·e·s parviennent finalement à obtenir une place en master un an, deux ans ou plus après l’obtention de leur licence. En attendant de recandidater, certaines et certains font une nouvelle troisième année de licence, d’autres un service civique, d’autres encore travaillent – le plus souvent dans des emplois peu qualifiés.

“ Refusée à tous mes vœux l’année dernière j’ai eu recours à la Saisine qui n’a rien donné. J’ai donc fait un service civique et j’ai recandidaté cette année. 1 liste d’attente et 1 entretien terminé par un refus, j’ai refais la Saisine. A mon grand étonnement, le Master que je souhaitais dans la ville que je voulais qui m’avais refusée ma recontactée et je fais ma rentrée bientôt.

”

- Victoria, étudiante en sciences de la vie à Lyon -

Si certain·e·s étudiant·e·s parviennent finalement à obtenir une place en master, ce n’est pas le cas de toutes et tous. Nombreux·ses sont les étudiant·e·s à abandonner complètement leurs études pour s’insérer professionnellement définitivement, dans des emplois là encore nettement moins qualifiés que ce qu’elles ou ils espéraient. Souvent muni·e·s d’une licence généraliste, ces étudiant·e·s obtiennent rarement un emploi correspondant à leur formation. Certain·e·s occupent un emploi alimentaire pensé au départ comme provisoire en attendant de recandidater en master, mais renoncent à obtenir un master après un nouvel échec.

“ Je suis en reprise d’étude pour faire psycho. Le souci avec le métier de psychologue, c’est que l’université est la seule voie. J’ai postulé à Lyon et à distance dans plusieurs facs un peu partout en France, pas de proposition d’admission. Cette année je me bats pour avoir une place, car si ça ne fonctionne pas maintenant je ne vois pas pourquoi ça marcherait l’année prochaine..

”

Julie a demandé à pouvoir assister aux cours en auditrice libre et pense sinon à s’insérer sur le marché du travail. Elle projette de retenter de candidater l’an prochain et, si c’est un échec, de renoncer à poursuivre ses études en master.

- Julie, étudiante sans inscription qui a fait sa licence en psychologie à Lyon -

D'autres étudiant·e·s se réorientent dans des formations parfois très éloignées de leur centre d'intérêt initial. Ainsi, certain·e·s étudiant·e·s acceptent une proposition faite par le rectorat même si celle-ci ne les intéresse pas, en espérant pouvoir se réorienter à nouveau par la suite. Souvent ces réorientations subies conduisent à des échecs en master 1, faute de motivation réelle des étudiant·e·s . D'autres jeunes se réorientent dans des formations moins qualifiantes, à l'image de BTS.

“ Etant toujours en attente de réponse du rectorat, je me suis finalement inscrite sur la phase complémentaire de Parcoursup. J'ai postulé pour un BTS et un IUT. J'aurais largement préféré avoir le master que je souhaitais au départ mais je n'ai pas eu trop le choix. ”

- Léna, auparavant étudiante en Administration
Economique et sociale en licence -

D'autres étudiant·e·s partent à l'étranger pour trouver une formation, ce qui les contraint à un éloignement géographique important.

Yousra, étudiante en sciences politiques à Lille n'a pas eu d'inscription en master et n'entrait pas dans les critères pour effectuer une saisine. Elle a finalement décidé de partir étudier en Belgique.

Enfin, une part non négligeable d'étudiant·e·s se tournent vers des formations privées pour poursuivre leurs études. (cf partie III)

Étudiant·e·s étranger·e·s : l'angoisse supplémentaire de ne pas pouvoir renouveler son titre de séjour

Les candidatures en master sont une source d'inquiétude particulièrement forte pour les étudiant·e·s étranger·e·s car une absence d'inscription signifie l'impossibilité de renouveler son titre de séjour étudiant et le risque de se retrouver dans une situation irrégulière. En outre, les réorientations ne sont pas évidentes pour les étudiant·e·s étranger·e·s puisqu'elles peuvent entraîner un refus de renouvellement de titre de séjour de la part de la préfecture qui peut doubler du caractère sérieux des études.

Derrière la sélection à l'entrée du master, une sélection sociale

La forte sélection en master, cumulée à une sélection par l'échec tout au long de la licence, a pour conséquence d'exclure de nombreux·ses étudiant·e·s issu·e·s de milieux défavorisés de la poursuite d'études en master. Le nombre d'enfants d'employé·e·s et d'ouvriers, déjà faible en licence, baisse significativement en master. Ainsi, sur l'année 2021-2022, la proportion d'enfants d'employés étudiant en master à l'université est de 13,3% contre 20,3% en licence. La proportion d'enfants d'ouvriers est quant à elle de 8,2% en master contre 11,6% en licence. A l'inverse, les enfants de cadres et de professions intellectuelles sont surreprésentés en master par rapport à la licence. Ils représentent 29% des étudiant·e·s en licence à l'université contre 40,3% des étudiant·e·s en master²⁹.

	Ouvriers	Employés	Professions intermédiaires	Cadres et professions intellectuelles supérieures
Proportion parmi la population en emploi en 2021 d'après l'INSEE	19,1%	26,2%	24,7%	21,6%
Origine sociale des étudiant·e·s en licence à l'université en 2021-2022	11,6%	20,3%	16,4%	29,0%
Origine sociale des étudiant·e·s en master à l'université en 2021-2022	8,2%	13,3%	13,6%	40,3%

Source des données : MESRI-SIES

La forte sélection à l'entrée du master a en outre conduit à un renforcement de la ségrégation sociale entre les formations et à leur hiérarchisation. Des chercheurs ont notamment mis en avant de fortes disparités sociales entre les masters d'Ile de France selon les universités et les disciplines³⁰. La sélection sociale à l'entrée du master est ainsi plus ou moins forte selon les formations.

²⁹ Repères et références statistiques, édition 2022.

³⁰ BLANCHARD Marianne, CHAUVEL Séverine, HARARI-KERMADEC Hugo, « La concurrence par la sélectivité entre masters franciliens », L'Année sociologique, 2020/2 (Vol. 70), p. 423-442. DOI : 10.3917/anso.202.0423. URL : <https://www-cairn-info.acces-distant.sciencespo.fr/revue-l-annee-sociologique-2020-2-page-423.htm>

Des critères de sélection aberrants et une utilisation d'algorithmes problématique

Les procédures de sélection actuelles en master posent en outre de nombreux problèmes dans leur forme. En premier lieu, certaines formations exigent un nombre de pièces démesuré, dont des travaux particulièrement chronophages. A titre d'exemples, le master de l'université Paris-Saclay "Droit des ressources humaines et de la protection sociale" demande la rédaction d'un mémoire en rapport avec le droit social de huit pages minimums tandis que le master "Métiers du livre et de l'édition" de l'université Rennes II exige comme pièces "un compte rendu d'entretien avec un professionnel du livre" de 5 000 signes maximum, d'un "résumé en anglais et/ou espagnol et/ou allemand du projet professionnel" et d'un "récit fictionnel" de 1500 à 2000 signes.

Pièces demandées pour candidater au M1 Droit des ressources humaines et de la protection sociale de l'université Paris-Saclay

The screenshot shows the University of Paris-Saclay website. The header includes the university logo and navigation links: LES AUTRES SITES DE L'UNIVERSITÉ, Accessibilité, SOUTENEZ-NOUS, Français. The main navigation bar lists: ADMISSION, FORMATION, RECHERCHE, COLLABORATIONS, VIE DE CAMPUS, L'UNIVERSITÉ. The content area is titled "Pièces justificatives obligatoires" and lists the following required documents:

- Liste des autres masters demandés (hors Saclay).
- Curriculum Vitae.
- Lettre de motivation.
- Tous les relevés de notes des années/semestres validés depuis le BAC à la date de la candidature.
- Mini-mémoire.
(Le candidat devra déposer un document WORD, 8 pages minimum et 10 pages maximum, Times, 12 interligne simple, sur un thème libre de son choix, en rapport avec le droit social)

Pièces demandées pour candidater dans le master "Métiers du livre et de l'édition" de l'université Rennes 2

Le dossier de candidature se compose :

- d'un curriculum vitae
- d'une lettre de motivation incluant une présentation détaillée du projet professionnel (métier(s), secteur(s))
- d'un compte rendu d'entretien avec un professionnel du livre (éditeur, imprimeur, libraire, bibliothécaire, etc.) en lien avec le projet professionnel (5000 signes maximum, espaces compris) ; ou, à défaut, d'une présentation consacrée à une structure relevant du secteur du livre : maison d'édition, librairie, bibliothèque, etc. (environ 5000 signes, espaces compris).
- d'un résumé en anglais et/ou espagnol et/ou allemand du projet professionnel (300 à 400 signes, espaces compris)
- d'un récit fictionnel ou d'un extrait de récit fictionnel à partir de contraintes lexicales indiquées dans la procédure de candidature (1500 à 2000 signes, espaces compris)

Il est complété de divers justificatifs et d'un formulaire indiquant notamment :

- le cursus universitaire et les enseignements déjà suivis relatifs aux métiers du livre, de l'édition ou des médias
- les stages déjà effectués et projetés
- les activités professionnelles

En outre, certaines formations organisent des oraux en plus d'un examen du dossier. Or, les déplacements et l'hébergement parfois nécessaires pour le passage de ces oraux ne sont pas pris en charge, ce qui entraîne des coûts importants pour les étudiant·e·s, dans un contexte de forte précarité.

Par ailleurs, plusieurs formations utilisent des algorithmes pour trier les candidatures en fonction des moyennes obtenues par les étudiant·e·s au cours de leur licence et/ou baccalauréat, sans que cela ne soit d'autant plus mentionné. La demande par certaines formations d'un questionnaire à remplir en indiquant ses moyennes est révélatrice de l'utilisation d'algorithmes effectuant un classement des étudiant·e·s à partir de leurs notes.

Une plateforme nationale qui ne règlera pas la crise de l'entrée en master

Le ministère a annoncé la mise en œuvre pour 2023 d'une plateforme nationale de candidature, quand aujourd'hui les étudiant·e·s doivent créer un compte e-candidat dans chacun des établissements où elles ou ils candidatent. Si cette nouvelle plateforme va unifier les dates de candidatures et simplifier les démarches administratives, elle ne règlera en rien le problème du manque de places dans l'enseignement supérieur et ne répond donc pas à l'urgence actuelle. Plutôt qu'investir dans une nouvelle plateforme de candidature, c'est à la création de place que des moyens financiers devraient être consacrés. En outre, le gouvernement n'a pas suivi les revendications de l'UNEF : il n'a pas annoncé de limite du nombre de pièces exigées pour candidater et a fait le choix de ne pas mettre en œuvre de hiérarchisation des vœux, alors que celle-ci aurait permis d'accélérer fortement la procédure et de permettre à bien plus d'étudiant·e·s d'obtenir une place dès la première vague de réponses. Enfin, la première année de la plateforme s'annonce chaotique : une incertitude demeure sur la mise en œuvre d'une phase complémentaire dès cette année pour des raisons techniques. Or, si elle n'était pas mise en place, cela signifierait un arrêt des candidatures dès la fin du mois de mars, quand il est possible à l'heure actuelle de s'inscrire dans certains masters jusqu'en septembre. En outre, sans phase complémentaire, la limitation des vœux peut s'avérer désastreuse dans les filières les plus sous tension et conduire de nombreux·es jeunes à saisir le rectorat faute de place. Cette année ne doit en aucun cas être un "crash test" : l'avenir de milliers de jeunes est en jeu.

FOCUS : SÉLECTION ET DISCRIMINATIONS RACISTES

Une sélection implique un tri entre plusieurs candidat·e·s, ce qui ouvre la voie à des discriminations. Ainsi, une enquête conduite en 2022 par trois enseignant.e.s-chercheurs a mis en avant des discriminations à l'encontre des personnes ayant un prénom à consonance maghrébine dans le cadre de l'entrée en master. Ainsi, près d'un master sur cinq discrimine un candidat dont le patronyme est à consonance maghrébine quand celui-ci demande des informations sur l'entrée en master. Un·e candidat·e ayant un nom d'origine nord-africaine a ainsi 12,3 % de chances en moins de recevoir une réponse à sa demande d'information qu'un autre candidat. Dans certaines filières comme les filières juridiques, technologique ou de santé, la proportion de discriminations racistes est encore plus forte. Ces chiffres ne sont pas surprenants quand on considère que, d'après l'enquête de l'UNEF de 2019, 42% des étudiant.e.s perçu.e.s comme non blancs estimaient avoir été victimes de racisme dans le cadre de leur étude. Pour lutter contre ces discriminations à l'entrée du supérieur comme en master, l'UNEF se bat pour sortir de la sélection tout en revendiquant à court-terme la mise en place de CV anonymes lors des procédures de candidatures³¹.

³¹ HORTY Yannick, ERB Louis-Alexandre, CHAREYRON Sylvain, "En master, des candidats discriminés sur leurs noms de famille", 14/03/2022, <https://theconversation.com/en-master-des-candidats-discrimines-sur-leurs-noms-de-famille-177294>

PARTIE 3 : UNE PRIVATISATION CROISSANTE DE NOTRE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANGEREUSE POUR LES ÉTUDIANT·E·S

Introduction

La politique menée par Emmanuel Macron ces cinq dernières années de renforcement de la sélection et de désinvestissement dans l'enseignement supérieur a notamment eu pour conséquence un développement sidérant du secteur privé. En effet, faute de place dans le public, de nombreux·ses étudiant·e·s se tournent vers des formations privées, certaines accessibles sur Parcoursup et de nombreuses autres en dehors. L'enseignement supérieur privé est devenu un marché juteux et les publicités pour des formations hors Parcoursup fleurissent. Ce développement du privé est aussi un choix idéologique clair du gouvernement, qui l'a soutenu via la multiplication des reconnaissances de formations privées sur parcourcup ou encore l'augmentation des moyens. Ce soutien est lié à une vision libérale de l'enseignement supérieur, où celui-ci est un marché dans lequel toute entreprise est libre de faire des profits. Mais ce soutien est aussi lié à une proximité avec les intérêts privés: la volonté de l'ancienne ministre de l'enseignement supérieur Frédérique Vidal de rejoindre l'école privée Skema Business School l'illustre-volonté qui s'est heurtée au refus de la haute autorité pour la transparence de la vie publique. La première conséquence du développement du privé est l'accroissement significatif du coût des études pour les étudiant·e·s, dans un contexte de très forte précarité. Mais de nombreux autres effets néfastes s'y ajoutent : diplômes peu ou pas reconnus, écoles en faillite qui ferment en milieu d'année, droits étudiants très limités... Le privé n'est pas une solution pour les jeunes !

Une augmentation significative du nombre d'étudiant·e·s dans le privé depuis 2017

+ 41,7% d'étudiant·e·s dans le privé depuis 2017

VS

+ 3,3% d'étudiant·e·s dans le public depuis 2017

En 2021-2022, 1 étudiant·e sur 4 est dans le privé contre 1 étudiant·e sur 5 en 2017

Si l'enseignement supérieur privé s'accroissait déjà avant le quinquennat d'Emmanuel Macron, on ne peut que constater que la politique de ce dernier est loin de l'avoir endigué. Au contraire, les effectifs d'étudiant·e·s dans le privé se sont significativement accrus depuis 2017, et de façon bien supérieure au public. Ainsi, le nombre d'étudiant·e·s dans le privé a augmenté de 41,7% contre 3,3% dans le public. Cela revient à 217 000 étudiant·e·s de plus dans le public contre 72 000 étudiant·e·s de plus dans le privé. Le secteur privé a donc absorbé 75% de la hausse démographique des dernières années.

Alors qu'en 2017-2018 moins d'un·e étudiant·e sur cinq étudiait dans le privé, c'est le cas en 2021-2022 d'un·e étudiant·e sur quatre. Dans certaines académies, le poids du privé est encore plus important. Ainsi, à Nantes, 35% des étudiant·e·s sont dans le privé.³²

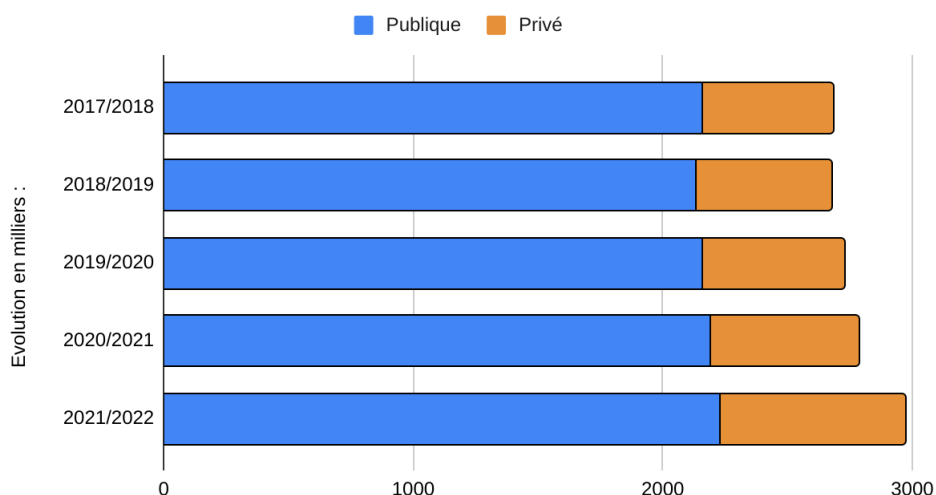
Effectifs d'étudiant·e·s dans le public et dans le privé en milliers depuis 2017

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Évolution des effectifs en milliers depuis 2017
Public :	2160	2138	2164	2192	2232	+72
Privé :	520	541	561	593	737	+217
Total :	2680 ³³	2679	2725	2785	2969	+289

Source : données du SIES

³². Source des données : MESRI - SIES

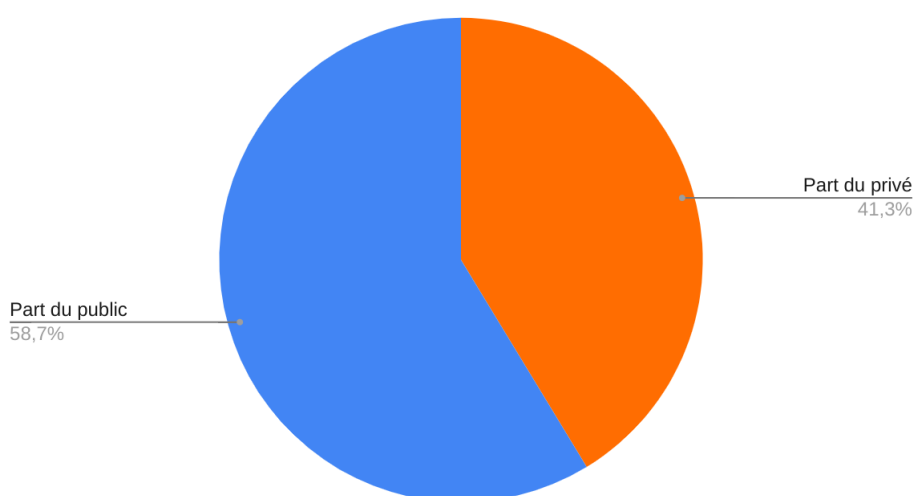
Evolution du nombre d'étudiant.e.s dans le public/ privé



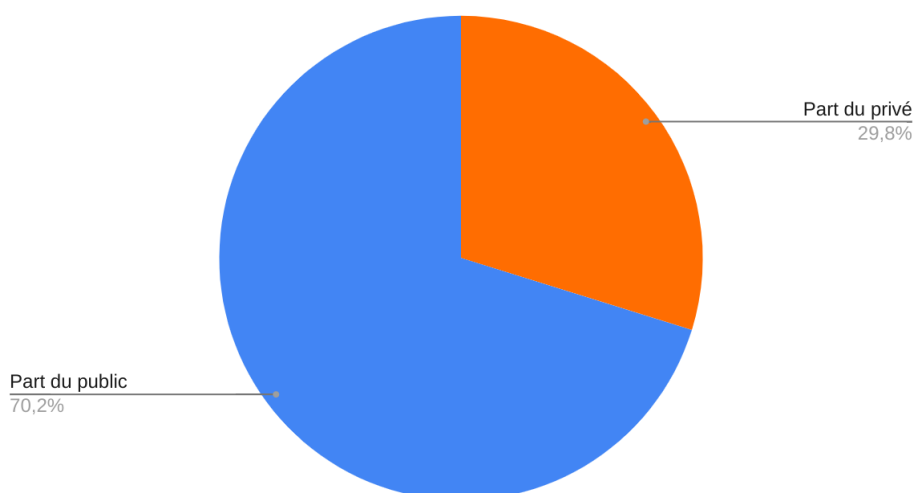
Source des données : MESRI-SIES

Dans certaines filières, l'enseignement privé est quasi monopolistique. Etudier en France dans une école de commerce équivaut obligatoirement ou presque à étudier dans le privé puisque 99% des étudiant.e.s en école de commerce sont inscrit.e.s dans le privé. La part du privé est en progression dans beaucoup de secteurs, notamment celui des écoles d'ingénieurs. Durant les cinq années du premier quinquennat Macron, 10 000 étudiant.e.s supplémentaires ont ainsi rejoint les formations d'ingénieurs hors université.

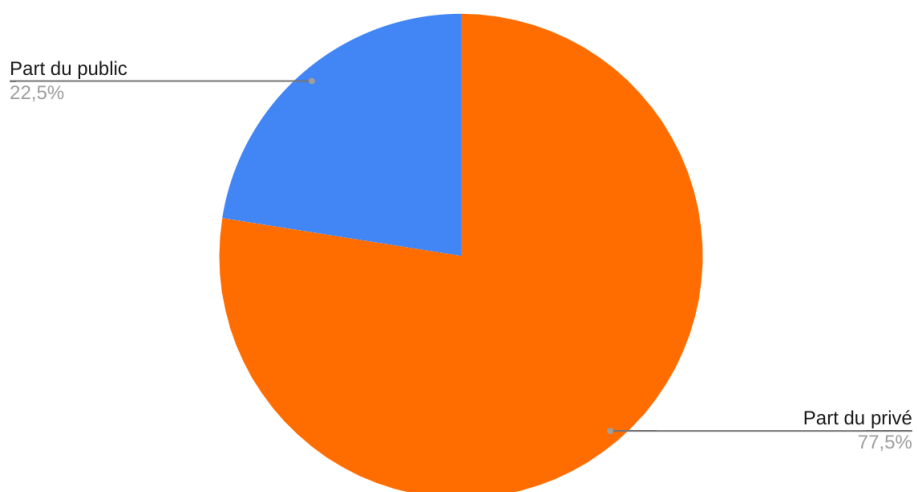
Formations d'ingénieurs hors université 2021-2022



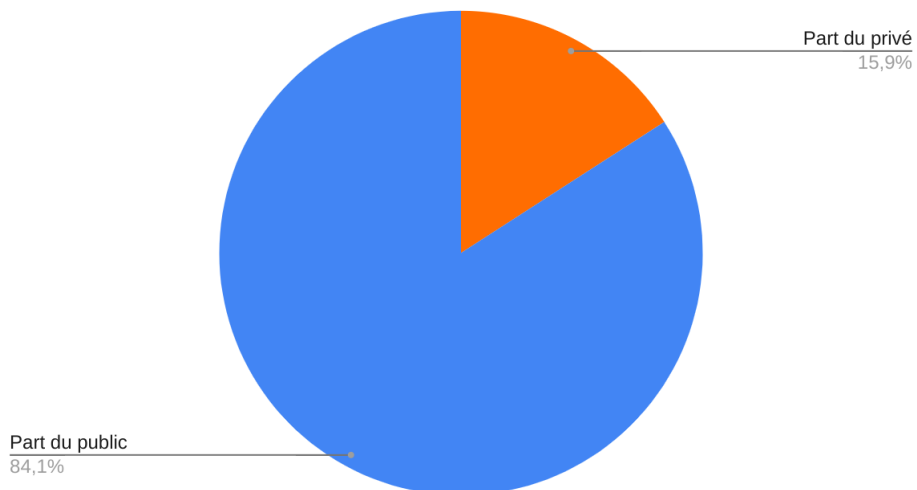
STS et assimilés (scolaires) 2021-2022



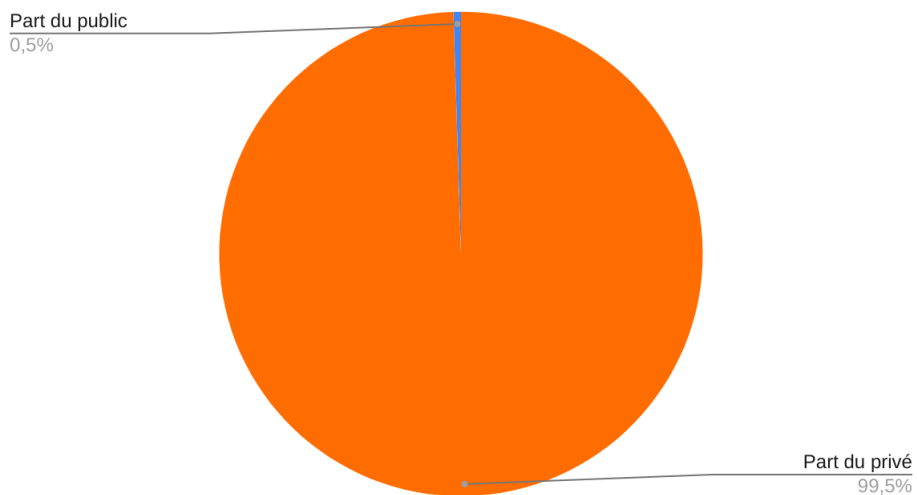
STS et assimilés (apprentis) en 2021-2022



CPGE (Classe préparatoire aux grandes écoles) 2021-2022



Ecoles de commerce, gestion, comptabilité en 2021-2022



Un développement du privé directement lié au sous-investissement dans l'enseignement supérieur public

L'expansion très rapide du privé est directement liée au manque de place dans le supérieur plutôt qu'à un attrait des étudiant·e·s pour le privé par rapport au public. Ainsi, de nombreux·es étudiant·e·s n'ayant eu aucune proposition d'admission sur Parcoursup ou en master - ou en tout cas pas dans la filière de leur choix - sont contraint·e·s de s'inscrire dans le privé.

PARCOURSUP

Clément a fait des demandes en phase principale uniquement dans des universités d'Ile de France pour des parcours d'AES et de Science Politique, d'économie-gestion et d'Information Communication:

“ j'étais assez confiant sur la phase d'admission, du fait des bonnes lettres de motivation que j'ai rédigé et fourni et du bon dossier que j'avais. Arrivé le 2 juin, les résultats de la phase d'admission, je me suis retrouvé en liste d'attente sur mes 10 vœux, et très très loin dans les différents classements. J'étais assez étonné et je me suis dit qu'il fallait juste attendre que des places se libèrent. Les jours passent, rien ne se libère et le stress commence à monter.” Clément s'est alors résolu à candidater en phase complémentaire, où il nous dit avoir demandé ”

- Clément, titulaire du baccalauréat, -

Clément s'est alors résolu à candidater en phase complémentaire, où il nous dit avoir demandé “par défaut” cinq formations en école de commerce privées et un BUT. Il a été admis dans trois écoles privées, mais les frais d'inscription s'y élèvent à 10 000€ l'année et il ne peut pas les assumer. Il nous a donc contacté pour essayer de trouver une solution.

MASTER

Sur des groupes d'entraide d'étudiant·e·s sans master, beaucoup de jeunes conseillent de se renseigner sur les écoles privées,

“ Ne placez pas tous vos espoirs dans la saisine ce serait très risqué. Sincèrement je vous conseille de commencer à regarder les dates de concours et modalités pour les écoles privées ”

- Chelsea -

“ Mon conseil c'était de commencer à chercher une école privée en alternance. Moi j'étais dans le même cas personne ne m'a accepté en 2020. Ne comptez pas trop sur le rectorat ”

- Yanis -

Par ailleurs, dans certains secteurs les étudiant·e·s n'ont pas d'autre choix que de candidater dans des formations privées faute d'équivalent dans le public, comme dans la mode, le commerce, le design ou l'animation.

En outre, le sous-investissement dans le public favorise aussi le développement du privé par un autre biais : les conditions d'études à l'université et particulièrement en licence étant fortement dégradées faute de moyens, certain·e·s jeunes craignent de ne pas être assez accompagné·e·s à l'université et se tournent vers le privé pour cette raison.

Une privatisation également dûe à un soutien direct du Gouvernement

Des reconnaissances de formations privées par l'Etat toujours plus nombreuses

Au nom du principe de la liberté d'enseignement, la France autorise le développement de l'Enseignement Supérieur Privé. Ce dernier recouvre diverses entités comme les instituts catholiques, des établissements gérés par des associations à but non lucratif ou d'autres appartenant à des sociétés commerciales mais aussi les lycées privés qui peuvent accueillir des classes préparatoires ou des BTS.

Dans cette offre importante, l'Etat a mis en place une labellisation de l'offre censée certifier la qualité des formations. C'est en 2002 que pour la première l'Etat a reconnu que les établissements privés de l'Enseignement supérieur pouvaient exercer des missions de service public. Le label d'Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) a ensuite été créé par la loi Fioraso en 2013 ouvrant la voie à la reconnaissance des établissements privés administrés par une association à but non lucratif. Les premiers établissements reconnus l'ont été en 2015 et désormais ce sont plus d'une soixantaine qui sont reconnus par l'Etat. Le label ouvre également la voie à des subventions publiques tant pour l'enseignement que pour la recherche. Au total, près de 120000 étudiants sont scolarisés dans un EESPIG soit 4% de la population étudiante.

Mais au-delà des EESPIG, d'autres formes de reconnaissance existent, comme les visas et les grades licence et master, qui sont attribués non pas à des établissements mais à des formations. Aucun critère concernant le montant des frais d'inscription n'est exigé pour l'attribution de ces visas et grades et de fait de nombreuses formations reconnues ont des frais exorbitants. En outre, la qualité de l'enseignement dispensé dans ces formations est loin d'être toujours optimale en réalité.

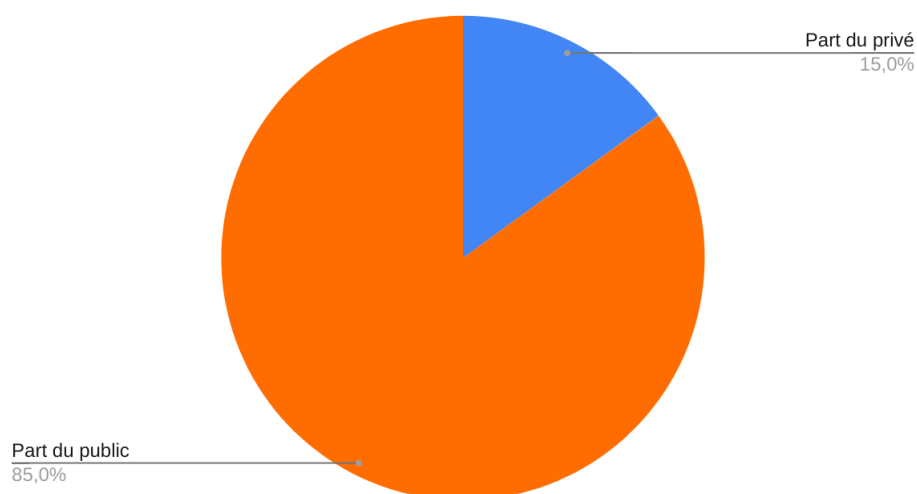
L'attribution d'une reconnaissance de ces formations par l'Etat participe de la privatisation de l'enseignement supérieur, en légitimant l'enseignement supérieur privé. Sous Emmanuel Macron, des visas et des grades licence et master ont été attribués à un nombre significatif de formations et ce malgré l'opposition des membres du Conseil National de l'Enseignement Supérieur (CNE-SER). En juillet dernier par exemple, un arrêté a accordé un visa à 8 nouveaux diplômes privés à compter de la rentrée 2022, un grade licence à 8 nouvelles formations et un grade master à 6 autres, tout en renouvelant les visas et grades à de nombreuses formations. Ces reconnaissances s'ajoutent à d'autres faites le reste de l'année, comme celle de 11 BTS privés via un arrêté le 13 janvier 2022.

Intégration de formations privées sur Parcoursup : une légitimation du privé

En outre, l'intégration sur Parcoursup d'un nombre toujours plus important de formations privées participe aussi de la normalisation du privé et incite les étudiant·e·s à s'y orienter.

Cette forte présence du privé est une caractéristique de Parcoursup : si certains types de formations privées sous contrat étaient disponibles précédemment sur APB et durant la première année d'existence de Parcoursup, le gouvernement a fait le choix en 2019 d'intégrer de nombreuses autres formations privées sur la plateforme, dont des formations privées hors contrat. Depuis 2019, la part du privé s'est considérablement accrue. On constate ainsi une augmentation de 26% de places dans le privé sur Parcoursup (hors apprentissage) entre 2019 et 2021. En 2021, 15% des places disponibles sur Parcoursup hors apprentissage correspondent en effet à des formations privées. La part du privé dans les voies en apprentissage est probablement plus forte encore, tant il s'est accru dans ce domaine de formations. Cette présence du privé sur Parcoursup est d'autant plus trompeuse pour les étudiant·e·s que, si le statut privé ou public de chaque formation est renseigné sur la plateforme, le montant des frais d'inscription ne l'est pas. De nombreux·es jeunes découvrent chaque année une fois la proposition d'admission acceptée que les frais d'inscription sont largement trop élevés pour leur budget et sont donc alors en grande difficulté. En outre, le système de reconnaissance des formations privées étant peu lisible et connu des jeunes, leur présence sur Parcoursup est souvent interprétée comme un indicateur de reconnaissance similaire à toute autre formation sur la plateforme.

Places disponibles sur parcoursup hors apprentissage en 2021



Source des données : open data parcoursup

Des budgets en hausse pour l'enseignement supérieur privé

Après plusieurs années de stagnation voire de baisse durant le quinquennat Hollande, le budget consacré à l'enseignement supérieur privé est reparti à la hausse sous le quinquennat Macron passant de 79,8 millions d'euros en 2018 à 93,9 en 2022 soit une hausse de 15%.

Cette hausse soutenue de ce poste budgétaire traduit un réel choix politique de la part d'Emmanuel Macron de favoriser l'enseignement supérieur privé au détriment du secteur public ou de l'aide aux étudiant·e·s. Alors même que la situation de l'enseignement public se dégrade d'année en année et que la précarité étudiante explose, Emmanuel Macron a fait le choix de soutenir financièrement le secteur privé.

La première conséquence de l'expansion du privé : une hausse drastique du coût des études pour les étudiant·e·s

La première conséquence de la privatisation de l'enseignement supérieur est un accroissement significatif du coût des études pour les étudiant·e·s, dû aux montants exorbitants des frais d'inscription dans le privé. Le développement du privé accroît ainsi une précarité étudiante déjà dramatique et est vecteur d'exclusion sociale. Ainsi, seulement 4,8% d'enfants d'ouvriers étudient dans des établissements d'enseignement supérieur privés en 2021-2022 contre 10,9% en moyenne nationale.³⁴

Ces frais d'inscription s'accroissent de plus significativement d'année en année. On estime l'augmentation moyenne des tarifs en école de commerce à 68% entre 2008 et 2018. On peut par exemple citer l'exemple de l'école Audencia Business School qui a vu ses frais passer de 7200 à 14750€ par an entre 2008 et 2022 soit une multiplication par plus de 2. Les frais d'inscription dans ces écoles sont désormais en moyenne compris entre 7000 et 16000€ par an. Les frais d'inscription à HEC peuvent eux grimper jusqu'à 24650€.

LES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LE PROGRAMME GRANDE ECOLE :

CURSUS GÉNÉRAL GRANDE ECOLE -

- **Etudiants intégrant la 1ère année du programme en 2022/2023** : 14 750 € par an sur 3 ans (y compris acompte SIGEM) + 500€ pour le choix d'une double compétences / 2000 € pour le Global Mobility Track.
- **Etudiants intégrant le cycle Master du programme en 2022/2023** : 15 125 € par an sur 2 ans (y compris acompte inscription)

Frais d'inscription de l'Audencia Business School

³⁴. Source des données: Repères et références statistiques, édition 2022, DEPP

³⁵. Source : <https://groupe-reussite.fr/ressources/blog/prix-ecole-de-commerce/#:~:text=En%20moyenne%2C%20un%20cursus%20en,%C3%A9l%C3%A8veront%20%C3%A0%2035%20900%E2%82%AC>

De la même manière, les frais d'inscription en école d'ingénieur privée peuvent frôler les 10000€ annuels et plusieurs milliers d'euros pour un BTS effectué dans un lycée privé.

	L1	L2	L3	L3 New *	M1	M2
Frais d'inscription	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Frais de scolarité	6 800 €	7 800 €	7 900 €	8 100 €	8 100 €	8 100 €
TOTAL	8 300 €	9 300 €	9 400 €	9 600 €	9 600 €	9 600 €

Frais d'inscription de l'Audienca Business School

Ces niveaux de frais d'inscription doublés dans beaucoup de situations d'absence de programme de bourse ou d'aide financière génère de graves difficultés. Nombreux·es sont les étudiant·e·s qui sont obligé·e·s de se salarier ou de s'endetter pour financer leurs études, partant déjà ainsi avec un handicap dans les études puis dans la vie active. Par ailleurs, des prix exorbitants sont parfois pratiqués pour des formations non reconnues par l'Etat ce qui contraint les étudiant·e·s à poursuivre leurs études dans une formation reconnue, parfois elle aussi payante, sans quoi leur diplôme a peu de valeur sur le marché du travail.

Un accroissement de l'apprentissage par défaut

De nombreux·es étudiant·e·s et leur famille ne peuvent se permettre de dépenser les frais de formations privées. En conséquent, beaucoup font le choix contraint de l'apprentissage dans des formations privées, notamment dans des BTS. En effet, dans le cadre de l'apprentissage, les frais d'inscription sont pris en charge par les entreprises.

Ce type de formation pourrait sembler être une solution positive pour les étudiant·e·s. En réalité, ces formations sont en premier lieu moins qualifiantes que des formations plus généralistes. En outre, les étudiant·e·s sont soumis·e·s à la pression de trouver une alternance et, ensuite, de ne pas la perdre, au risque de basculer immédiatement en formation initiale et de devoir payer des frais d'inscription exorbitants. Enfin, les dangers du privé sont nombreux (cf ci-dessous).

Diplômes non reconnus, écoles qui ferment, droits étudiants inexistantes : les dangers du privé

Au-delà des frais d'inscription, d'autres problématiques importantes concernent l'enseignement privé. En premier lieu, de nombreuses formations ne sont pas reconnues et ne permettent pas de poursuivre ses études dans le public ou de s'insérer sur le marché du travail. En droit par exemple, les formations de niveau bac +5 qui ne sont pas des masters ne permettent pas de passer le concours du barreau ni de la magistrature. Le système de reconnaissance du privé, très peu lisible, favorise la confusion des étudiant·e·s : au sein d'une même école peuvent cohabiter des formations reconnues et d'autre non reconnues. Certaines écoles n'hésitent pas à effectuer des publicités mensongères : on voit fleurir ces dernières années un marché des mastères, bachelors et autres dénominations pour des formations non reconnues.

En outre, il arrive que certaines écoles fassent faillite et ferment, parfois même en plein milieu d'année. Des jeunes qui ont pourtant déboursé plusieurs milliers d'euros de frais d'inscription n'obtiennent aucun diplôme après plusieurs années d'études.

Les droits étudiants sont enfin inexistantes dans les écoles privées, qui édictent leurs règlements intérieurs et définissent leurs modalités de contrôle de connaissances sans aucun cadrage. L'UNEF est régulièrement contactée par des étudiant·e·s victimes d'abus, tels que des exclusions ou redoublement sans motif de l'école.

FOCUS : UNE ORIENTATION TOUJOURS GENRÉE

Selon les chiffres du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, on constate qu'il existe toujours une forte orientation genrée dans l'enseignement supérieur. Tout au long du processus d'orientation, les jeunes sont orientés en fonction de leur genre selon des stéréotypes ancrés dans la société.

A la rentrée 2021, les étudiantes représentent 55,6% des effectifs dans l'enseignement supérieur. Mais la répartition selon les filières est très inégale. En effet, dans les formations paramédicales et sociales et de langues, lettres, sciences humaines les étudiantes sont surreprésentées. Elles représentent pour l'année 2021/2022 86,7% des effectifs dans les filières paramédicales. A l'inverse, dans des formations d'ingénieurs ou de Staps elles sont sous-représentées et constituent notamment 29% des effectifs en 2020/2021 dans les formations d'ingénieur.

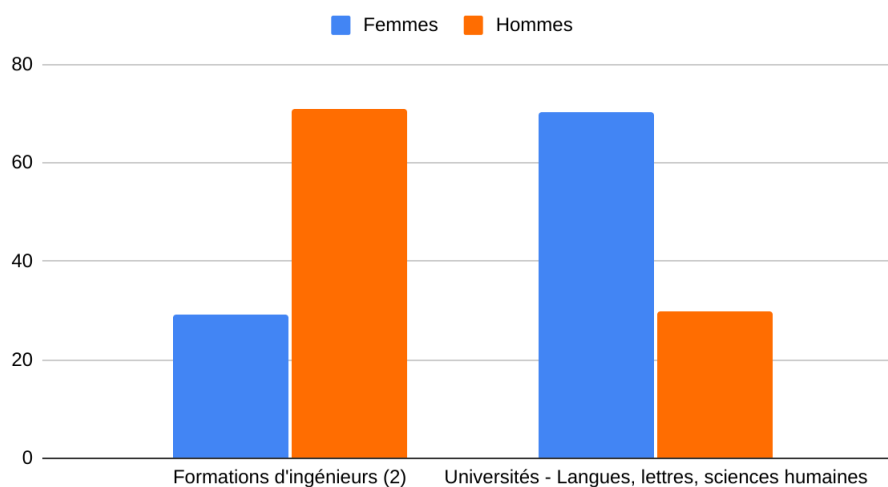
Dans les filières plus sélectives, comme les CPGE scientifiques, les étudiantes sont moins bien représentées que les étudiants. Ainsi, les premières ont moins tendance à faire des vœux dans les filières sélectives que les seconds et sont proportionnellement encore moins nombreuses à choisir une formation dans ces filières.

De plus, les étudiantes font moins souvent des études longues que les étudiants. Sur la part des doctorant·e·s, la situation n'a toujours pas changé au cours des dix dernières années : En 2020, les doctorantes représentent seulement 38% des jeunes doctorant·e·s présent·e·s dans le dispositif.

Le choix des études a un impact sur les débouchés professionnels et l'orientation genrée conduit donc à des inégalités dans le monde socio-professionnel.

Pour combattre l'orientation genrée, la déconstruction des stéréotypes dès le plus jeune âge est nécessaire.

Comparaison de la proportion de femmes et hommes dans les formations d'ingénieurs en 2021-2022 et dans les universités langues, lettres et sciences humaines en 2021-2022



Source des données : Repères et références statistiques; édition 2022, DEPP

PARTIE 4 : NOS REVENDICATIONS

Un modèle global : celui d'un service public de l'enseignement supérieur libre d'accès, unifié, démocratisé et émancipateur

Le renforcement de la sélection et la privatisation croissante de notre enseignement supérieur sont des facettes d'un enseignement supérieur de plus en plus libéralisé et élitiste. À l'encontre d'un système qui prive du droit d'étudier des milliers de jeunes et qui aggrave les inégalités sociales, l'UNEF se bat pour un tout autre modèle d'enseignement supérieur, public, libre d'accès, unifié, émancipateur et qualifiant. La lutte contre la sélection s'inscrit ainsi dans un projet global de refonte de notre système éducatif dont elle ne peut être séparée.

Le modèle que nous défendons, c'est donc d'abord celui d'un enseignement supérieur **public**, car l'enseignement doit être au service du bien commun et non pas d'intérêts marchands, car le privé signifie une exclusion d'office de toute une frange de la population de l'enseignement et car l'enseignement ne doit pas être soumis à des logiques de rentabilité.

L'UNEF défend en outre un enseignement supérieur **libre d'accès**. Cela implique qu'il doit être **gratuit** mais aussi que les étudiant·e·s doivent pouvoir choisir librement la discipline comme le lieu où elles ou ils étudient. Ainsi, l'obtention du baccalauréat doit être le seul critère d'accès au supérieur et l'obtention de la licence le seul critère d'accès au master.

L'UNEF défend aussi un enseignement supérieur **unifié et égalitaire**, à rebours d'un système de concurrence, de forte ségrégation sociale et scolaire, de différenciation et de hiérarchisation permanente des formations. Nous défendons plus largement un système éducatif de la primaire au supérieur qui, plutôt que de renforcer les inégalités sociales, les réduise.

Le modèle que nous défendons, c'est également celui d'un enseignement supérieur **qualifiant**. Ainsi, toute formation doit permettre d'améliorer le niveau de qualification des jeunes et tout diplôme attester d'un niveau de qualifications acquis. Ces qualifications doivent être reconnues sur le marché du travail. La valeur d'un diplôme ne réside pas à nos yeux dans sa rareté et dans la sélectivité d'une formation, mais dans la qualité de son contenu et dans sa capacité à amener un·e étudiant·e, quelles que soient leurs difficultés, à un niveau de qualifications donné. Cela suppose de bonnes conditions d'études et un véritable accompagnement des étudiant·e·s pour permettre leur progression.

Le modèle que nous défendons, c'est aussi celui d'un enseignement supérieur **démocratisé**. L'UNEF considère ainsi qu'un maximum de personnes doit atteindre le plus haut niveau de qualifications possible. Un enseignement supérieur démocratisé signifie en outre que celui-ci doit non seulement être accessible aux jeunes issus de milieux défavorisés, mais aussi leur permettre de réussir.

L'UNEF défend en outre un enseignement supérieur **émancipateur**. Si la formation à un ou plusieurs métiers est une mission de l'enseignement supérieur, la professionnalisation ne doit pas être le seul débouché. L'enseignement supérieur doit également permettre l'émancipation culturelle, intellectuelle et citoyenne des jeunes.

Enfin, l'UNEF défend un enseignement supérieur **financé à hauteur des besoins**. Car pour garantir un service public de qualité, les moyens sont essentiels. Plutôt que des politiques publiques austéritaires qui dégradent notre enseignement, celui-ci doit recevoir le financement nécessaire pour lui permettre de remplir ses missions.

Nos revendications pour un enseignement supérieur libre d'accès

Des mesures d'urgence dès cette année pour inscrire les étudiant·e·s toujours sans admission

Des solutions doivent être trouvées dans l'immédiat pour les jeunes qui sont sans inscription à l'heure actuelle. Pour cela, 20 000 places en licence, BTS, BUT et IFSI doivent être créées en urgence dès cette année, ainsi que 10 000 places en master. Pour cela, des moyens conséquents doivent être déployés en urgence. En outre, l'obligation doit être instaurée pour l'ensemble des formations, et non pas uniquement les licences universitaires, d'accepter des candidat·e·s tant que leurs capacités d'accueil ne sont pas atteintes. Cette règle doit notamment être mise en œuvre pour les filières de master.

Un plan de création de 130 000 places à l'entrée du supérieur et de 30 000 places en master

Pour permettre à terme que l'ensemble des jeunes puissent étudier dans la filière et le lieu de leur choix, une étape essentielle est la création massive de places dans l'enseignement supérieur. Un plan de création de places sur 5 ans doit ainsi être lancé immédiatement, pour permettre la création au total de 130 000 places en première année de licence, de BTS, d'IUT et d'IFSI ainsi que 30 000 places en master. A ces places s'ajoutent celles qui devront être créées en conséquent en deuxième et troisième année dans les formations post-bac et en deuxième année de master. Ces créations de places impliquent l'acquisition de nouveaux locaux et l'embauche de plus d'enseignant·e·s par des établissements déjà existants, mais aussi la création de nouveaux établissements. L'UNEF défend notamment la fondation de deux nouvelles universités. Concernant les créations de place à l'université, celles-ci doivent se faire dans les formations les plus demandées : dans les formations de santé, en STAPS, en psychologie, en droit, en économie et gestion ou encore en sciences de la vie. En santé, le numerus apertus doit être supprimé et des places créées massivement.

Financer les établissements publics d'enseignement supérieur à hauteur des besoins

Pour que des places soient véritablement créées, des moyens financiers sont nécessaires. La création totale de 160 000 places que l'UNEF défend représente ainsi un investissement de 1,845 milliard d'euros par an si l'on se fonde sur le coût moyen d'un·e étudiant·e dans l'enseignement supérieur (11 350€ par an) et de 2,512milliards€ par an si l'on s'appuie sur le coût d'un·e étudiant·e dans les établissements dotés des meilleures conditions d'études et taux d'encadrement, soit les classes préparatoires et les grandes écoles (15 700€ par an par étudiant). A ce coût s'ajoute celui des places qui devront être créées en conséquent en deuxième année et troisième année de licence ainsi qu'en deuxième année de master. Ces budgets doivent être fléchés afin qu'un suivi de leur utilisation soit fait et que la création des places soit effective.

Au-delà des créations de places, le financement des établissements d'enseignement supérieur à hauteur des besoins est nécessaire pour améliorer les conditions d'études, en particulier à l'université. En effet, le taux d'encadrement doit être renforcé et est une condition essentielle pour mettre en œuvre une véritable révolution pédagogique, permettant à un maximum de jeunes de réussir leurs études. Au total, l'UNEF défend un investissement de 2 milliards d'euros supplémentaires chaque année pendant dix ans.

Unifier le service public de l'enseignement supérieur

Au-delà des créations de places, sortir d'un système fondé sur la sélection et la hiérarchisation des formations est nécessaire pour garantir l'accès de l'ensemble des étudiant·e·s à la filière de leur choix à l'entrée du supérieur et en master. Cela suppose d'unifier le service public de l'enseignement supérieur. En effet, il est nécessaire de renforcer l'égalité entre les formations, notamment en termes d'insertion professionnelle et de conditions d'études, de façon à réduire les effets de fortes demandes de formations plus réputées.

En premier lieu, il est essentiel de mettre fin à un système fracturé entre des formations fortement sélectives plus financées, dont notamment les formations très élitistes des classes préparatoires et grandes écoles, et un système universitaire de relégation sous-financé. Cela suppose un profond changement de modèle d'enseignement supérieur, qui sorte d'une logique élitiste et qui soit plus unifié. L'UNEF défend ainsi l'universitarisation des classes préparatoires et grandes écoles, qui ne doit cependant pas signifier un alignement des conditions d'études de ces formations sur celles très dégradées à l'université. L'unification de notre enseignement supérieur ne peut s'envisager sans l'amélioration des conditions d'études à l'université et sur ce plan c'est donc bien un alignement vers le système de classes préparatoires et de grandes écoles qui doit se faire, et non l'inverse. Un taux d'encadrement élevé, des locaux et des services de qualité doivent devenir la norme et non plus être réservés à une élite.

A rebours d'un mouvement d'autonomisation des universités, l'unification de notre enseignement supérieur doit également passer par un cadrage national des formations et un financement par l'Etat. En outre, au sein des universités, il est nécessaire de sortir d'un système à double vitesse entre des formations plus élitistes telles que les doubles-licences et des formations de masse moins valorisées.

Abroger la sélection à l'entrée de la licence puis à terme de toutes les formations post-bac et remplacer Parcoursup par un nouveau système de préinscription dans l'enseignement supérieur

Parallèlement à un plan de création de places massif, l'UNEF défend dans un premier temps l'abrogation de la sélection à l'entrée de la licence instaurée par Parcoursup. Une nouvelle loi sur la préinscription dans l'enseignement supérieur rétablissant l'ancien article L.612-3 du Code de l'Éducation garantissant le libre accès à l'enseignement supérieur doit ainsi être mise en place. L'abrogation de la sélection en licence doit aller de pair avec la mise en œuvre à court terme d'un nouveau système de préinscription dans l'enseignement supérieur, fondé sur une hiérarchisation des vœux et une priorité géographique régionale, sans tirage au sort. Si des formations sont plus demandées que leurs capacités d'accueil, des places doivent être créées en conséquence.

En outre, la sélection ne doit pas uniquement être supprimée à l'entrée des licences, pour ne pas revenir à un système fracturé entre formations sélectives et non sélectives. En lien avec l'unification de l'enseignement supérieur développée plus haut, la sélection doit progressivement être supprimée à l'entrée de l'ensemble des filières post-bac. En effet, l'obtention du baccalauréat doit être le seul critère pour accéder à l'enseignement supérieur. N'importe quel baccalauréat doit pouvoir ouvrir l'accès à toutes les formations du supérieur pour que les jeunes ne soient pas enfermés dans la voie qu'elles et ils ont choisi au lycée. C'est ensuite que les formations du supérieur doivent pouvoir proposer des remises à niveau pour les jeunes n'ayant pas suivi le baccalauréat le plus adapté, de façon à ce qu'elles ou ils ne soient pas en échec. La sortie progressive de la sélection doit permettre, à terme, qu'un système de pré-inscription dans l'enseignement supérieur fondé sur une hiérarchisation des vœux ne soit plus nécessaire.

Sortir de la sélection en master

Pour garantir pleinement le droit à la poursuite d'études en master et lutter contre la ségrégation sociale de l'enseignement supérieur, la création de places en master est une condition essentielle mais elle ne suffit pas. Il est nécessaire de sortir de la sélection en master. L'obtention d'une licence dans le domaine ou dans un domaine proche de la formation doit être le seul pré-requis à l'entrée en master. Le code de l'éducation doit ainsi être réformé pour y inscrire que tout titulaire d'une licence est admis de droit en master dans les mentions compatibles avec sa licence. A minima, une place doit être garantie dans l'université où l'étudiant·e a obtenu sa licence, dans une mention de master compatible avec sa formation antérieure. Par ailleurs, à terme, il est essentiel de sortir de la sélection à l'entrée des grandes écoles, ce qui ne peut que se faire dans le cadre d'une unification du service public de l'enseignement supérieur.

Lutter contre l'enseignement supérieur privé

Lutter contre l'enseignement supérieur privé est primordial pour garantir un enseignement supérieur non soumis aux logiques de profit, accessible à toutes et à tous et de qualité. Réduire la place de l'enseignement supérieur privé suppose en premier lieu d'accroître massivement le nombre de places dans le public. Il est en outre nécessaire de développer de nouvelles formations dans le public dans des secteurs aujourd'hui délaissés par le secteur public : le commerce, la mode, le design, l'animation... Il est par ailleurs essentiel de stopper les reconnaissances en série de formations privées par l'Etat et de conditionner l'attribution d'un grade licence ou master à des frais d'inscription bas et à une véritable étude du contenu pédagogique des formations.

Dans l'immédiat, il est en outre essentiel de permettre une meilleure information des étudiant·e·s sur le secteur privé et de lutter contre certains abus. Ainsi, une information obligatoire de toutes les lycéen·ne·s et étudiant·e·s sur les modalités de reconnaissance par l'Etat des formations privées doit être mise en œuvre, l'utilisation de dénominations trompeuses « mastères » ou les « master of XXX » (utilisation de l'anglais pour désigner une formation avec le mot « master » dedans) interdite et contrôlée. Par ailleurs, un cadrage des frais d'inscription dans le privé doit être mis en œuvre.

Garantir la gratuité de l'enseignement supérieur

Lutter contre la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur et du master suppose aussi de lutter contre la sélection par l'argent, et donc de garantir la gratuité des formations. Cela ne signifie pas seulement lutter contre un secteur privé où les frais d'inscription sont exorbitants, mais aussi garantir des formations publiques gratuites. La quasi-gratuité de l'enseignement supérieur français est une force, mais elle n'a pourtant cessé d'être remise en cause ces dernières années. Frontalement d'abord avec l'instauration de frais d'inscription différenciés pour les étudiant·e·s étranger·e·s, ou encore via l'augmentation des frais d'inscription dans les écoles publiques, mais aussi de façon plus insidieuse avec le développement des diplômes d'université. A rebours de ces attaques, une nouvelle loi garantissant la gratuité de l'enseignement supérieur doit être instaurée.

Un véritable service public de l'orientation de bac -3 à bac +3

Pour permettre à l'ensemble des jeunes de construire leur projet d'avenir, il est aussi nécessaire d'améliorer l'information et l'aide à l'orientation. Pour cela, un véritable service public de l'orientation qui aille du Bac-3 au Bac+3 et qui se traduise par un accompagnement continu et individualisé doit être créé. Cela doit s'accompagner d'un investissement pour augmenter le nombre de personnel·le·s d'orientation et former en continu ces personnel·e·s. L'orientation doit être réalisée par des spécialistes et l'accompagnement par les pairs à l'orientation doit se faire en

complément de cette orientation. Un droit à la réorientation doit en outre être garanti; notamment par la mise en place de passerelles entre les formations. Enfin, la pluridisciplinarité et une spécialisation progressive de nos formations doit être mise en place, pour permettre à chaque jeune de construire progressivement son orientation.

Le renforcement de l'accès au supérieur et à la poursuite d'études pour les étudiant·e·s en situation de handicap et la lutte contre toutes les discriminations

Renforcer l'accès à l'enseignement supérieur et à la poursuite d'études pour les étudiant·e·s en situation de handicap est une priorité. L'investissement dans les missions handicap, l'adaptation des formations et l'accompagnement de ces jeunes est essentiel. En outre, à court-terme, il est nécessaire de proposer un accompagnement aux étudiant·e·s en situation de handicap en amont des candidatures sur Parcoursup et en master et non a posteriori ainsi que de sortir d'une invisibilisation des handicaps. Par ailleurs, la lutte contre le racisme et les stéréotypes de genre doit s'accroître fortement dans notre système éducatif. Pour lutter contre les discriminations racistes dans le cadre de la sélection dans l'immédiat, l'anonymisation obligatoire des candidatures doit être de mise. Par ailleurs, des formations obligatoires doivent être mises en œuvre pour l'ensemble de la communauté éducative pour déconstruire les stéréotypes.

QU'EST-CE QUE L'UNEF ?

L'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) est le principal syndicat étudiant français. Présent dans la plupart des villes universitaires, l'UNEF s'investit pour l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiant·e·s de l'enseignement supérieur. Organisation indépendante des syndicats professionnels et des mouvements politiques, réunissant les étudiant·e·s de toutes les villes et toutes les filières, l'UNEF s'organise en sections locales pour défendre au mieux les intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s sur chaque territoire.

Informer :

Être étudiant·e est synonyme de difficulté quotidienne. Par son activité, l'UNEF permet à ses adhérent·e·s de se former sur le système universitaire. L'UNEF informe également les étudiant·e·s de leurs droits : accès aux aides sociales, droits durant les études et les examens, procédures administratives pour les étudiant·e·s étranger·ère·s, droit à la poursuite d'études, etc.

Défendre :

La défense des étudiant·e·s est la colonne vertébrale de l'UNEF. L'organisation étudiante est en effet présente sur l'ensemble des campus pour défendre les droits des étudiant·e·s de façon individuelle ou collective. En tant que premier syndicat étudiant de France, l'UNEF accompagne chaque personne qui rencontre un problème de logement, d'examen, d'inscription, de bourse...

De plus, l'UNEF milite pour la défense des intérêts physiques et moraux des étudiant·e·s ainsi que pour améliorer nos conditions de vie et d'étude. De ce fait, nous soutenons la mise en place de politiques publiques en faveur des étudiant·e·s et de la jeunesse ainsi qu'un investissement massif de l'État dans l'enseignement supérieur.

De cette façon, l'UNEF a activement participé à la bataille pour le maintien du repas à 1€ pour les boursier·e·s ainsi que son ouverture pour tou·te·s. De plus, le rapport de force qu'exerce le syndicat grâce à ses nombreux élu·e·s notamment dans les CROUS et au CNOUS permettent d'obtenir des victoires locales et nationales (gel des loyers, baisse des prix en cafétéria...). Enfin, en ce début de quinquennat, l'UNEF interpelle également le gouvernement sur les questions de précarité étudiante et demande régulièrement la hausse des montants des bourses et autres aides sociales.

Organiser la solidarité :

L'UNEF cherche à créer un écosystème solidaire sur les campus via notamment la mise en place de permanences syndicales pour répondre aux questions des étudiant·e·s, un travail régulier avec les associations afin de dynamiser les campus universitaires ou encore via l'organisation de bourses aux livres à la rentrée.

Cette année, l'UNEF a continué les distributions alimentaires sur de nombreux campus, mené des actions de solidarité dans les résidences universitaires ou encore organisé la mobilisation autour de l'ouverture du repas à 1€ pour tou·te·s.

unef
le syndicat étudiant